

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 665 13 mars 2014

SOMMAIRE

Centre Delphine S.à r.l	Les Laboratoires homéopathiques du Lu-	
Dagen Property Limited S.à.r.l31913	xembourg3191	
Direct Ampoules31912	LGIG 2MKII LP3191	
E.M.E.A. Management Services S.A 31912	Longbow (Investment n°1) S.à r.l 3190	
Eocene Group31919	Mare Giallo S.à r.l3191	14
Eurodyne31919	Musana Investments Services S.à r.l., S.P.F.	
Fachmaart Robert Steinhäuser31920	3191	
Farvest S.à r.l31913	Newbusiness Investments S.à r.l 3191	14
Finimvest Prima31912	NYLIM Mezzanine II Parallel Luxco S.à r.l.	
Foodtechs31914	3191	
Foodtechs31913	Nymad Lux S.à r.l3191	
Future Entertainment S. à r.l 31920	OKTOPUS Consulting PSF S.A 3191	
Galinhola S.à r.l31909	OneTree Financials S.A3191	
Garage Weimerskirch et fils S.à r.l 31910	OneTree Financials S.A3191	
G.G.H. S.A 31913	OneTree Holding S.A 3191	
GSO MAK Funding (Luxembourg) S.à r.l.	Oneweb Lux S.A3191	
31909	Open V-IT Sàrl3191	
Guadarrama Sicav31909	Orion IPDL 1 S.à r.l	
Hereford Funds Advisory S.à.r.l 31913	Oxeron Internet Services S.à r.l3191	
Hexx SPF S.A31908	PFCE Poland I S.à r.l	18
Hexx SPF S.A31908	Pierres de Taille Floresta S.à r.l 3191	
HP Jardins S.A	Premium House S.A3191	17
- HP Jardins S.A	Primafood S.A	18
HS International S.A	Renowa S.à r.l	18
nter Prague S.à r.l	Riouw S.à r.l., société de gestion de patri-	
nvestment Amber Holding S.A. SPF 31908	moine familial3191	17
rimi S.A	Riouw S.à r.l., société de gestion de patri-	
Karma International31920	moine familial3191	
Kikinoa Holding Sàrl31920	Rockville Future Luxembourg S.A 3191	19
Kikinoa Holding Sàrl	Somerset Capital Partners Management	
_a Fournée Luxembourgeoise S. à r. l 31919	S.à r.l	
CF Financial Participations S à r.l 31916	Teroko S.à r.l3191	10



Inter Prague S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 511.550,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 182.736.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Inter Prague S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 182736, (the RCS), and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on December 9 th, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended.

There appeared:

1. Prague Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 182738, and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500 (Westmont),

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. WITTILY INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company organized and existing under the laws of Cyprus, with its registered office at Themistokli Dervi, 41, Hawaii Nicosia Tower, 2 nd Floor, Flat/Office 202, 1066 Nicosia, Cyprus, registered with the Registrar of Companies in Cyprus HE 138962 (BHP),

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

(hereinafter collectively the Shareholders).

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have unanimously requested the undersigned notary to record the following:

- I. That one hundred (100) shares of the Company having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) per share, representing the entirety of the voting share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of convening notices;
- 2. Conversion of each of the Company's existing issued shares having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each into shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share and acknowledgement that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is consequently represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.
- 3. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred ninety-nine thousand and fifty Euro (EUR 499,050.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to five hundred eleven thousand five hundred and fifty Euro (EUR 511,550.-), by way of the creation and issuance of four hundred ninety-nine thousand and fifty (499,050) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares;
- 4. Subscriptions to and payments of the share capital increase as described in item 3. above by way of payments in cash;
- 5. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;
- 6. Insertion of new articles 1 (Definitions), 9 (Transfer of Shares), 10 (Permitted Transfers), 11 (Pre-emption Rights), 12 (Tag Along Right), 13 (Drag Along Right), 14 (Buy/Sell), 15 (Transfer on Default), 16 (Option on insolvency of a shareholder), 17 (Appraised Value), 19 (Reserved Matters to the Board), 20 (Binding signatures), article 22 (Annual General Meeting Other General Meetings), amendment to articles 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18,



19 and 20 of the Articles and subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;

- 7. Appointment of Mr. Phillip John Williams, effective as of December 19, 2013, and Mr. Michal Zuber, effective as of the date of the Meeting, as new managers of the Company for an undetermined period;
- 8. Acceptance of the resignation of Mr. Michael Kidd as manager of the Company effective as of December 18, 2013 and discharge;
- 9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company; and
 - 10. Miscellaneous.
 - III. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance to the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to convert each of the Company's existing issued shares having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each into shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share and acknowledgement that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is consequently represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, attributed as follows:

- Westmont, prenamed, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares.
- BHP, prenamed, eleven thousand two hundred and fifty (11,250) shares.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred ninety-nine thousand and fifty Euro (EUR 499,050.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to five hundred eleven thousand five hundred and fifty Euro (EUR 511,550.-), by way of the creation and issuance of four hundred ninety-nine thousand and fifty (499,050) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

Prague Holding S.à. r.l., prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to forty-nine thousand nine hundred five (49,905) new shares and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of forty-nine thousand nine hundred five Euro (EUR 49,905.-) which is evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate (certificat de blocage) and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

WITTILY INVESTMENTS LIMITED, prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to four hundred forty-nine thousand one hundred forty-five (449,145) new shares and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred forty-nine thousand one hundred forty-five Euro (EUR 449,145.-) which is evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate (certificat de blocage) and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company

The aggregate amount of the increase of the share capital for a total amount of four hundred ninety-nine thousand and fifty Euro (EUR 499,050.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, and resolves that such article shall have the wording as per article 6 of the amended and restated Articles as adopted under the sixth resolution below.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Sixth resolution

The Meeting resolves to insert new articles 1 (Definitions), 9 (Transfer of Shares), 10 (Permitted Transfers), 11 (Preemption Rights), 12 (Tag Along Right), 13 (Drag Along Right), 14 (Buy/Sell), 15 (Transfer on Default), 16 (Option on insolvency of a shareholder), 17 (Appraised Value), 19 (Reserved Matters to the Board), 20 (Binding signatures), article 22 (Annual General Meeting - Other General Meetings), to amend articles 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 and 20 of the Articles and subsequently to restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change the headings in the Articles.

The amended and restated Articles shall henceforth read as follows:

Amended and restated articles of association

Art. 1. Definitions.

Advisor means Hospitality Services.

Affiliate means, with respect to any Person, another Person who, directly or indirectly, (i)

Controls the first Person, (ii) is Controlled by the first Person, or (iii) is under common

Control with the first Person.

Appraisal Date has the meaning given to it in Article 17.1.4.

Appraised Value means the value determined by agreement between the Shareholders or, failing such

agreement, as determined by Qualified Appraisers in accordance with Article 17.

Articles means these articles of association of the Company, as amended from time to time.

BHP means Wittily Investments Limited.

BHP Default means:

(a) a material breach by the BHP Shareholder(s) of any of the material terms, conditions or covenants of the Shareholders' Agreement to be performed or observed by it;

(b) fraud, gross negligence or wilful misconduct by a BHP Shareholder; or

(c) a failed contribution by the BHP Shareholder(s) funded by the Westmont Shareholder

(s) pursuant to the Shareholders' Agreement (if any).

BHP Group means BHP and all its Affiliates from time to time.

BHP Managers means the Managers proposed by the BHP Shareholder(s) for appointment by the

General Meeting and holding office for the time being and BHP Manager means any of

them.

BHP Shareholders means BHP and any Affiliate of BHP which has acquired any Interest and BHP Shareholder

means any of them.

Board means the board of managers of the Company.

Business means the business of acquiring, owning and investing in hotels (whether directly or

indirectly through the Subsidiaries in each case) in the Czech Republic.

Business Day means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually

opened for business in the City of London, the City of Luxembourg and the city of Prague.

Buy Sell Closing Date has the meaning given to it in Article 14.5.

Buy-Sell Option has the meaning given to it in Article 14.1.

Chairman of the Board from time to time.

Closing Date has the meaning given to it in the SPA.

Company means Inter Prague S.à r.l.

Control means the ability or right, directly or indirectly, whether through the ownership of voting

securities, by contract or otherwise (including being the partner of a partnership having the right to manage the affairs of that partnership) of any Person (i) to direct or cause the direction of the management and policies of another Person to be conducted in accordance with the wishes of the first Person, (ii) to exercise more than fifty per cent (50%) of the votes generally exercisable at general meetings of another Person, or (iii) in the case of a partnership (other than a partnership having one partner with the right to manage the affairs of the partnership), to receive a share of more than one-half (1/2)

of the assets or income of that partnership.

Debtor Shareholder has the meaning given to it Article 27.8.

Default means a BHP Default or a Westmont Default, as the context requires.

Default Loan has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.

Defaulting Shareholders has the meaning given to it Article 15.3.

Deposit has the meaning given to it in Article 14.4.

Drag-Along Interest has the meaning given to it article 13.1.

Drag-Along Notice has the meaning given to it article 13.1.



Election Notice has the meaning given to it in Article 14.4.

Encumbrance means any mortgage, charge (fixed or floating), pledge, lien, hypothecation, trust, right

of set off or other third party right or interest (legal or equitable), including any right of pre-emption assignment by way of security, reservation of title or any other security interest of any kind so created or arising or any other agreement or arrangement (including, without limitation, a sale and repurchase arrangement) having similar effect.

Guaranteed Year each of the three (3) years following the Closing Date.

General Meeting means the general meeting of the Shareholders.

Group means the Company and all of the Subsidiaries from time to time.

Group Company means any member of the Group.

Hotel Services Agreements means any hotel services agreements entered into between the Advisor and WIC Prague

from time to time.

Initiating Notice has the meaning given to it in Article 14.1.

Insolvency Event means, in respect of a Shareholder:

(a) an order being made or a resolution is passed for its winding up;

(b) the appointment of a provisional liquidator or manager being made in respect of it; (c) an administration order being made or an administrator being appointed in respect

of it;

(d) any other event pursuant to the Shareholders' Agreement (if any); or

(e) any event analogous to the above in any jurisdiction occurring in respect of it.

Insolvent Shareholder has the meaning given to it in Article 16.1.

Interests means all Shares in issue from time to time and all rights in respect of any Shareholder

Loans outstanding from time to time.

IRR has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement.

Law means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from

time to time.

Legal Reserve has the meaning given to it in Article 27.1.

Lock-In Period has the meaning given to it in Article 9.2.

Managers means the BHP Managers and the Westmont Managers and Manager means any of them.

Minimum Return means in respect of any Guaranteed Year, the amount which it would have been possible

for the Company to distribute to the BHP Shareholders (in accordance with Article 27.3) in aggregate in such Guaranteed Year and in any preceding Guaranteed Years if WIC Prague had generated operating profits (after having serviced all its bank debt) of an amount equal to two million four hundred fifty-four thousand Euro (EUR 2,454,000) and such operating profits had been distributed up through the Group to the Shareholders.

Nominated BHP Shareholder means BHP or another BHP Shareholder nominated in accordance with Article 27.6.

Nominated Westmont means Westmont or another Westmont Shareholder nominated in accordance with

Shareholder Article 27.6.

Non-Defaulting has the meaning given to it Article 15.3.1.

Shareholders

Offer has the meaning given to it Article 11.1.

Offer Period has the meaning given to it Article 11.1.

Offer Terms has the meaning given to it Article 11.1.

Offered Interests has the meaning given to it Article 11.1.

Offerees has the meaning given to it Article 11.1.

Offerors has the meaning given to it Article 11.1 or Article 12.1 or Article 13.1, as the case may

be.

Other Shareholder(s) means, as to a Shareholder, any other Shareholder.

Permitted Transfer means any transfer of Interests in accordance with Article 10.

Person means any individual, partnership, corporation, limited liability company or partnership,

unincorporated organisation or association, trust (including the trustees thereof in their

capacity as such) or other entity.

Pre-Emption Notice has the meaning given to it Article 11.1.

Prescribed Consideration means an amount in cash equivalent to the amount which would be received by the

Westmont Shareholders in respect of their Interests had the aggregate amount being paid by the Transferee in respect of all the Interests of the Shareholders by reference to the Offered Terms and the terms of the Tag-Along Offer or Drag-Along Notice



(including any other consideration (whether cash or otherwise) received or receivable by the Offerors which having regard to the substance of the transaction as a whole can reasonably be regarded as an addition to the price paid or payable for the Offered Interests) been applied firstly in repaying any Shareholder Loans (pro rata to the principal amount of such Shareholder Loans) and then allocated between the Shareholders in accordance with Article 27.

Profit Participating Loan means the profit participating loan made by BHP and Westmont to the Company

pursuant to the Profit Participating Loan Agreement.

Profit Participating Loan

Agreement

means any profit participating loan agreement as may be entered into from time to time

between BHP and Westmont (as lenders) and the Company (as borrower).

Property means any real property and/or leasehold property and/or shares or interests in bodies

corporate or other entities through which such assets are held.

Qualified Appraiser means a certified member of RICS with a national practice who has at least ten (10)

years' standing and established experience in appraising hotel properties of the same

type and in the same geographic area as the Properties.

Recipient has the meaning given to it in Article 14.1.

Refinancing means a repayment to the relevant bank of all amounts owing to it under the relevant

financing agreements.

Refinancing Amount has the meaning given to it Article 27.7.

Refinancing Promote has the meaning given to it Article 27.7.

Refinancing Promote has the meaning given to it Article 27.7.

Shortfall

them.

RICS means the Royal Institute of Chartered Surveyors.

Server has the meaning given to it in Article 14.1.

Shareholders means the persons registered in the register of the Company, in application of article

185 of the Law as the holders of Shares from time to time and Shareholder means any

of them.

Shareholders' Agreement means any shareholders' agreement that may be entered into by and between the

Company and the Shareholders from time to time.

Shareholders Circular

Resolutions

has the meaning given to it in Article 22.4.

Shareholder Loan means any loan agreement that may be entered into by and between the Company and

any Shareholder or its Affiliate(s) from time to time, including but not limited to the

Profit Participating Loan Agreement.

Shares the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of

one Euro (EUR 1) and Share means any of them.

Sole Shareholder means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in

application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

SPA means anyshare purchase agreement between Bgold et Westfield, S.E.N.C. and the

Company for the sale and purchase of the entire issued share capital of and all profit

participating loans in Westbury Investments.

Subject Asset(s) has the meaning given to it Article 14.8.1.

Subsidiary means any subsidiary of the Company.

Tag-Along Interests has the meaning given to it Article 12.1.

Tag-Along Period has the meaning given to it Article 12.1.

Tag-Along Offer has the meaning given to it Article 12.1.

Transfer Notice has the meaning given to it Article 12.1.

Transfer Notice has the meaning given to it Article 11.1.

Transferee has the meaning given to it in Article 11.1 or Article 14.4, as the case may be.

Transferor has the meaning given to it in Article 14.4.

Trigger Event has the meaning given to it in Article 15.1.2 or Article 15.2, as the case may be.

Valuation Amount has the meaning given to it in Article 14.2.1.

Valuation Notice has the meaning given to it in Article 14.2.1.



Westbury Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à

responsabilitié limitée) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and

Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 155.234.

Westmont means Prague Holding S.à r.l.

Westmont Default means

a) a material breach by the Westmont Shareholder(s) of any of the material terms, conditions or covenants of the Shareholders' Agreement to be performed or observed

by it;

b) fraud, gross negligence or wilful misconduct by a Westmont Shareholder other than

in connection with the SPA;

c) fraud or gross negligence by a Westmont Shareholder in connection with the SPA as a direct result of which BHP has suffered loss which has not been compensated by a Westmont Shareholder within a reasonable period of such loss having been determined

and demand made.

Westmont Group means Westmont Shareholder and all its Affiliates from time to time.

Westmont Managers means the Managers proposed by the Westmont Shareholder(s) for appointment by the

General Meeting and holding office for the time being and Westmont Manager means

any of them.

Westmont Shareholders means Westmont and any Affiliate of Westmont which has acquired any Interest and

Westmont Shareholder means any of them.

Westmont Shareholder's

Family

means Majid Mangalji, his parents, spouse, children and siblings and his siblings' spouses

and children.

WIC Prague means WIC Prague, s.r.o., a limited liability company organized under the laws of the

Czech Republic (identification number: 290 595 77), registered in the Commercial Register maintained by the Municipal Court in Praha, section C, file 163659.

Art. 2. Form and name.

2.1 The name of the Company is "Inter Prague S.à r.I.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

2.2 The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans (whether performing or non-performing), residential mortgages and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may enter into transactions, including financial transactions, with its affiliates on any terms including, without limitation, other than on arm's length terms.
 - 3.2 The Company may incorporate or acquire subsidiaries from time to time.
- 3.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company or entity it deems fit. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 3.4 The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.5 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.6 The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.
- 3.7 The Company may acquire to resell or buy and sell real property or any other moveable or immoveable property in any country.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.



Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office.

- 5.1 The registered office is established in Luxembourg.
- 5.2 It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board.
 - 5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital.

- 6.1 The share capital is set at five hundred eleven thousand five hundred fifty Euro (EUR 511,550) divided into five hundred eleven thousand five hundred fifty (511,550) shares of one Euro (EUR 1) each.
- 6.2 The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Shareholders' Agreement (if any), the Articles or the Law.
- **Art. 7. Change of share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with Article 23 of these Articles.

Art. 8. Shares

- 8.1 Each Share entitles a Shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence, unless otherwise provided in these Articles and/or the Shareholders' Agreement.
 - 8.2 All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.
- 8.3 A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.
- 8.4 Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers.
- 8.5 The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.
- 8.6 The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose and if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 9. Transfer of shares.

- 9.1 No Shareholder shall transfer, sell, assign, renounce or otherwise create or dispose of any Interest or Encumbrance in or over any of its Interests unless otherwise permitted under these Articles and/or the Shareholders' Agreement.
- 9.2 Save for any Permitted Transfers (as detailed in Article 10 below) or as provided by Articles 14 and 15 below, no Shareholder shall:
- Transfer any Interest to any Person within the Period of five (5) years commencing on the Closing Date (the Lock-In Period); and
- Transfer any Interest to any Person after the expiry of the Lock-In Period other than in accordance with the provisions of Articles 11, 12 and 13 below.
- 9.3 For the avoidance of doubt, Articles 11 to and including 13 shall not apply during the Lock-In Period and shall become effective immediately following the expiry of the Lock-In Period.

Art. 10. Permitted transfers.

- 10.1 Notwithstanding any provision in the Shareholders' Agreement (if any) to the contrary, a Westmont Shareholder may, provided it gives prior written notice to the Nominated BHP Shareholder, transfer the whole or part of its legal and beneficial interest in its Interests to any member of the Westmont Group or any member of the Westmont Shareholder's Family (or to the trustees of any trust of which they are the only beneficiaries or any company owned exclusively by them), subject to an undertaking to procure that such Interests are re-transferred to it or another member of the Westmont Group or Westmont Shareholder's Family immediately prior to such transferee ceasing to be a member of (or, in the case of trustees, connected exclusively to) the Westmont Group or Westmont Shareholder's Family provided that there shall be no more than two (2) Westmont Shareholders at any one time.
- 10.2 Notwithstanding any provision of the Shareholders' Agreement (if any) to the contrary, a BHP Shareholder may, provided it gives prior written notice to the Nominated Westmont Shareholder, transfer the whole or part of its legal and beneficial interest in its Interests to any member of the BHP Group subject to undertaking to procure that such



Interests are re-transferred to it or to another member of the BHP Group immediately prior to such transferee ceasing to be a member of the BHP Group provided that there shall be no more than two (2) BHP Shareholders at any one time.

- 10.3 Notwithstanding anything to the contrary, any transfer of Shares to non-Shareholders is further subject to the prior approval of Shareholders together holding not less than seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company for the purpose of article 189 of the Law.
- 10.4 The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.
- 10.5 The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 11. Pre-emption rights.

- 11.1 If a Shareholder (together with, in the case of a BHP Shareholder, the other BHP Shareholders or, in the case of a Westmont Shareholder, the other Westmont Shareholders) (together, the Offerors) wishes to transfer all (but not some or part only) of their Interests and such transfer is not a Permitted Transfer, the Offerors shall, prior to making such transfer, give a notice in writing (a Transfer Notice) to the Other Shareholders (the Offerees) informing them of the proposed transfer and setting out:
 - a) details of all the Interests held by the Offerors (the Offered Interests);
 - b) details of the Person to whom the Offerors intend to transfer the Offered Interests (the Transferee);
- c) the price and other terms (the Offer Terms) on which the Offerors propose to transfer the Offered Interests to the Transferee;
- d) an offer (the Offer) of the Offered Interests on the Offer Terms and inviting each of the Offerees to notify the Offerors in writing within a period of twenty (20) Business Days (the Offer Period) whether it wishes to acquire all (but not some or part only) of the Offered Interests on the Offer Terms (such notice being a Pre-Emption Notice).
- 11.2 If the Offerees deliver a Pre-Emption Notice to the Offerors within the Offer Period, the Offerees and the Offerors shall be obliged to complete the transfer of all (but not some or part only) of the Offered Interests on the Offer Terms within forty (40) Business Days from the delivery of the Pre-Emption Notice to the Offerors. The Offered Interests shall be allocated amongst the Offerees in such proportions as the Offerees shall determine and notify the Offerors in the Pre-Emption Notice.
- 11.3 Subject to Articles 12 and 13 below, if no Pre-Emption Notice is delivered to the Offeror within the Offer Period, the Offeror may transfer all (but not some or part only) of the Offered Interests to the Transferee for a price and on terms which are not more favourable for the Transferee than the Offer Terms, within twenty (20) Business Days from the expiry of the Offer Period.

Art. 12. Tag along right.

12.1 lf:

- a) a Transfer Notice has been served by the BHP Shareholders (also the Offerors); and
- b) no Pre-Emption Notice has been delivered by the Westmont Shareholders within the Offer Period in accordance with Article 11.2 above,

the Offerors shall only be entitled to transfer the Offered Interests to the Transferee unless the Transferee has made an offer (the Tag-Along Offer) by notice in writing to the Westmont Shareholders given after the expiry of the Offer Period (the Tag-Along Notice) to acquire all of the Interests of the Westmont Shareholders (the Tag-Along Interests).

The terms of the Tag-Along Offer shall be as follows:

- a) the offer shall be open for acceptance for at least ten (10) Business Days (the period during which the Tag-Along Offer is open for acceptance being the Tag-Along Period);
 - b) the consideration for the Tag-Along Interests shall be the Prescribed Consideration; and
- c) the Tag-Along Offer shall otherwise be on terms no less favourable to the Westmont Shareholders than the Offer Terms are to the Offerors.
- 12.2 The Tag-Along Notice shall be accompanied by all documents required to be executed by the relevant Westmont Shareholders to give effect to the required sale and transfer of their Tag-Along Interests to the Transferee on the terms of the Tag-Along Offer.
- 12.3 If the Westmont Shareholders accept the Tag-Along Offer within the Tag-Along Period, the transfer of the Tag-Along Interests by the Westmont Shareholders to the Transferee shall take place simultaneously with the transfer of the Offered Interests by the Offerors to the Transferee.

Art. 13. Drag-along right.

13.1 lf:

a) a Transfer Notice has been served by the BHP Shareholders (also the Offerors);



- b) no Pre-Emption Notice has been delivered by the Westmont Shareholders within the Offer Period in accordance with Article 11.2 above; and
- c) the Transferee is a bona fide third party purchaser which is not an Affiliate of or otherwise connected with a BHP Shareholder,

the BHP Shareholders shall be entitled to serve notice on the Westmont Shareholders given after the expiry of the Offer Period (the Drag-Along Notice) requiring them to transfer all of their Interests (the Drag-Along Interests) to the Transferee on terms that:

- a) the consideration for the Drag-Along Interests shall be the Prescribed Consideration;
- b) the transfer of the Drag-Along Interests by the Westmont Shareholders to the Transferee shall take place simultaneously with the transfer of the Offered Interests by the Offerors to the Transferee on a date specified in the Drag-Along Notice (such date being not less than five (5) Business Days after the date the Drag-Along Notice is delivered to the Westmont Shareholders); and
- c) the transfer of the Drag-Along Interests shall otherwise be on terms no less favourable to the Westmont Shareholders than the Offer Terms are to the BHP Shareholders.
- 13.2 A Drag-Along Notice shall be accompanied by all documents required to be executed by the relevant Westmont Shareholders to give effect to the required sale and transfer of their Drag-Along Interests to the Transferee.

Art. 14. Buy/Sell.

- 14.1 If the Board fails to agree upon or approve any bona fide proposal by a BHP Manager or a Westmont Manager:
- a) at any time in relation to a Refinancing; or
- b) at any time after the expiry of the Lock-In Period in relation to any Reserved Matter,

either Shareholder (the Server), provided that (i) it is not at that time in Default and (ii) it has not suffered an Insolvency Event, shall be entitled to serve upon the other (the Recipient) a notice (an Initiating Notice) setting forth a statement of intent to invoke its rights under this Article 14.1 (the Buy-Sell Option). Once an Initiating Notice is given then the Appraised Value of the Subsidiaries shall be determined as provided in Article 17.1.

- 14.2 No later than twenty (20) days after the determination of the Appraised Value of the Subsidiaries, the Server shall either:
 - 14.2.1 deliver an additional written notice (a Valuation Notice) to the Recipient stating:
- a) the aggregate amount (the Valuation Amount) which the Server would be willing to pay for the Subsidiaries as of the Buy-Sell Closing Date and assuming no contributions or distributions from the Subsidiaries between the date of the Valuation Notice and the Buy-Sell Closing Date, which Valuation Amount may not be less than but may be more than the Appraised Value of the Subsidiaries (and if any contributions or distributions occur, then the amount paid on the Buy-Sell Closing Date will be appropriately adjusted); and
- b) an estimate of the amounts that would be received by the Server and the Recipient, respectively, pursuant to Article 14.3 and taking into account the payment by the Company or, indirectly, any nominee, of any applicable transfer taxes, document stamps, or similar fees that will be incurred due to the closing under the Buy-Sell Option; or
- 14.2.2 deliver an additional written notice to the Recipient stating that the Server is withdrawing such Initiating Notice and rescinding the exercise of the Buy-Sell Option. If within twenty (20) days after the Appraised Value of the Subsidiaries has been determined no Valuation Notice is given by the Server to the Recipient then the Server shall be deemed to have withdrawn such Initiating Notice and the exercise of the Buy-Sell Option shall be treated as rescinded.
 - 14.3 After receipt of a Valuation Notice, the Recipient shall elect to either:
- 14.3.1. sell its Interests to the Server for an amount equal to the amount the Recipient would have been entitled to receive if the Subsidiaries had been sold for the Valuation Amount on the Buy-Sell Closing Date and the Company had been liquidated and distributed the net proceeds of the sale of the Subsidiaries and all other assets to the Shareholders pursuant to Article 27.4 (assuming for these purposes no liquidation expenses or contingent liabilities of the Company); or
- 14.3.2 purchase the Interests of the Server for an amount equal to the amount the Server would have been entitled to receive if the Subsidiaries had been sold for the Valuation Amount on the Buy-Sell Closing Date and the Company had been liquidated and distributed the net proceeds of the sale of the Subsidiaries and all other assets to the Shareholders pursuant to Article 27.4 (assuming for these purposes no liquidation expenses or contingent liabilities of the Company).
- 14.4 If the Buy-Sell Option is exercised, then the Recipient shall have sixty (60) days after the Valuation Notice in which to exercise either of its options in Article 14.3 by giving written notice of its election (an Election Notice) to the Server. If the Recipient does not deliver an Election Notice within said period, then the Recipient shall be deemed to have elected to sell its Interests to the Server. Within three (3) Business Days after an election has been made under Article 14.3 (whether deemed or otherwise), the acquiring Shareholder (the Transferee) shall deposit with an escrow agent selected by the selling Shareholder (the Transferor) and reasonably acceptable to the Transferee an earnest money deposit (the Deposit) in an amount equal to ten per cent (10%) of the amount the Transferor is entitled to receive for its Interests under Article 14.3, which deposit will be applied to the purchase price at the closing. Only contemporaneously with the



closing under Article 14.5, the Transferee may assign its right to acquire the Interests of the Transferor to another party designated by the Transferee so long as the Transferee remains liable for such purchase.

- 14.5 The closing of an acquisition of Interests pursuant to Article 14.4 above shall be held at the registered office of the Company on a mutually acceptable date (the Buy-Sell Closing Date) not later than thirty (30) days after the delivery of an Election Notice by the Recipient or the deemed election by the Recipient to sell its Interests, whichever is applicable. At the closing of the disposition and acquisition of such Interests the following shall occur:
- 14.5.1 the Transferor shall transfer or assign to the Transferee or its nominee all of the Transferor's Interests in accordance with the instructions of the Transferee, and shall execute and deliver to the Transferee or its nominee all documents which may be reasonably required to give effect to the transfer and/or disposition and acquisition of such Interests, in each case free and clear of all Encumbrances, and the Transferor shall be deemed to have warranted its capacity;
- 14.5.2 the Transferor shall (if so required by the Transferee) deliver to the Transferee a duly executed power of attorney in such form and in favour of such person as the Transferee may nominate so as to enable the Transferee to exercise all rights of ownership in respect of any Shares being transferred (including, without limitation, the voting rights attaching thereto) pending registration of such transfers;
- 14.5.3 the Transferee shall pay to the Transferor the purchase price therefor in cash and pay for any and all transfer taxes, documentary stamps and similar fees incurred due to the closing under the Buy-Sell Option;
- 14.5.4 the Shareholders shall settle all outstanding Default Loans in respect of which the Transferor is the debtor or creditor as at the date of closing and any additional amounts paid to the BHP Shareholders under Article 27 shall be paid to the Westmont Shareholders (to the extent not recovered under Article 27);
- 14.5.5 if any fees under any loan are due or owing due to the transfer or assignment of a Shareholder's Interests, then the Company or the Subsidiaries shall pay such fees when due; and
- 14.5.6 if requested by the Transferee, the Transferor shall procure the resignation of all Managers appointed by the Transferor and such resignations shall take effect without any liability on the Company for compensation for loss of office or otherwise.
- 14.6 If the Transferor shall fail or refuse to transfer or assign any of its Interests in accordance with its obligations under this Article 14, the Transferee shall be entitled at its election, by written notice given to the Transferor within ten (10) days after the date of such failure, either:
- 14.6.1 to receive a refund of the Deposit and from the Transferor as liquidated damages and its exclusive remedy an amount equal to the Deposit; or
- 14.6.2. to pursue any and all remedies available under the Shareholders' Agreement or at law or equity and/or to require the Company to authorise some person to execute and deliver on its behalf the necessary transfer(s) and/or assignment(s), and the Company may receive the purchase money in trust for the Transferor and cause the Transferee (or its nominees), in the case of Shares, to be registered as the holder of such Shares. The receipt of the Company for the purchase consideration shall be a good discharge to the Transferee (who shall not be bound to see to the application thereof). The Company shall pay the purchase money into a separate bank account and shall hold the same on trust for the Transferor.

If the Transferee fails to give notice of such election as provided in this Article 14.6, the Transferee shall be deemed to have elected the remedy set forth in Article 14.6.1.

- 14.7 If the Transferee fails or refuses to complete the purchase of the Transferor's Interests in accordance with its obligations under this Article 14, the Transferor shall be entitled at its election, by written notice given to the Transferee within thirty (30) days after the date of such failure, either:
- 14.7.1 to receive from the Transferee as liquidated damages and as its exclusive remedy an amount equal to the Deposit (and apply the Deposit to payment of the same); or
- 14.7.2 to cause the Transferee to sell its Interests to the Transferor at a purchase price which is ten per cent (10%) less than the price which the Transferor would have received if the Transferee had purchased its Interests at the closing. The provisions of Article 14.5 shall apply mutatis mutandis to the closing of an acquisition of Interests pursuant to this Article 14.7.2., with the thirty (30)-day period referred to therein commencing on the date of the Transferee's failure or refusal to complete the purchase of the Transferor's Interests and references to the Transferor and the Transferee therein switched.

If the Transferor fails to give notice of such election as provided in this Article 14.7, the Transferor shall be deemed to have elected the remedy set forth in Article 14.7.1.

- 14.8 It shall be a condition of either Shareholder's obligation to proceed (as either the Transferor or the Transferee) that the Other Shareholder shall, at the time of closing, represent and warrant in writing that:
- 14.8.1 it is not aware of any third party offer (or formal expression of interest) to purchase the asset(s) of the Group or the equity interests of any Subsidiary that is/are subject to the Buy-Sell Option (the Subject Asset(s)) at a higher price; and



14.8.2. it has disclosed to the Other Shareholder all material information known to it regarding the history, ownership, management, use, operation and development of the Subject Asset(s) to the extent that such information could reasonably be expected to have an adverse effect on the value of the Subject Asset(s).

Art. 15. Transfers on default.

15.1 If:

- 15.1.1 a Westmont Default has occurred; or
- 15.1.2 the Hotel Services Agreement is terminated in accordance with its terms or the Advisor ceases to be the 'Advisor' under the Hotel Services Agreement for any reason,

(each a Trigger Event) then:

- 15.1.3 the Westmont Shareholders shall have the option to sell all of their Interests to the BHP Shareholders at a price equal to the eighty-five per cent (85%) of the Appraised Value of such Interests, and the BHP Shareholders shall be obliged to purchase such Interests. The Westmont Shareholders may exercise such option by delivering written notice of such exercise to the BHP Shareholders at any time prior to the end of the period of sixty (60) days following the relevant Trigger Event. Once such notice of exercise is given then the Appraised Value of such Interests shall be determined as provided in Article 17.3; and
- 15.1.4 in the case of the Trigger Event set out in Article 15.1.1, the BHP Shareholders shall have the option to require the Westmont Shareholders to sell all of its Interests to the BHP Shareholders at a price equal to (i) in the case of a Westmont Default that arises as a result of the fraud, gross negligence or wilful misconduct by a Westmont Shareholder otherwise than in connection with the SPA, eighty-five per cent (85%) of the Appraised Value of such Interests or (ii) in the case of a Westmont Default that arises as a result of the fraud or gross negligence of a Westmont Shareholder in connection with the SPA as a direct result of which BHP has suffered loss which has not been compensated by a Westmont Shareholder within a reasonable period of such loss having been determined and demand made, the higher of the Appraised Value of such Interests and the amount subscribed by the Westmont Shareholders for such Interests; and (iii) in the case of any other Westmont Default, one hundred per cent (100%) of the Appraised Value of such Interests, and the Westmont Shareholders shall be obliged to sell such Interests. The BHP Shareholders may exercise such option by delivering written notice of such exercise to the Westmont Shareholders at any time prior to the end of the period of sixty (60) days following the Trigger Event. Once such notice of exercise is given then the Appraised Value of such Interests shall be determined as provided in Article 17.3.
- 15.2 If a BHP Default has occurred (a Trigger Event) then the Westmont Shareholders shall have the option to sell all of their Interests to the BHP Shareholders at a price equal to one hundred fifteen per cent (115%) of the Appraised Value of such Interests, and the BHP Shareholders shall be obliged to purchase such Interests. The Westmont Shareholders may exercise such option by delivering written notice of such exercise to the BHP Shareholders at any time prior to the end of the period of sixty (60) days following the Trigger Event. Once such notice of exercise is given then the Appraised Value of such Interests shall be determined as provided in Article 17.3.
- 15.3 The closing of the acquisition of the Interests of the Westmont Shareholders (the Defaulting Shareholders) pursuant to Article 15.1 or Article 15.2 (as applicable) shall be held at the registered office of the Company on a mutually acceptable date not later than thirty (30) days after the determination of the Appraised Value. At such closing the following shall occur:
- 15.3.1 the Defaulting Shareholders shall transfer or assign to the other Shareholders (the Non-Defaulting Shareholders) or their nominee (and as between the Non-Defaulting Shareholders in such proportions as the Non-Defaulting Shareholders shall specify) all of the Defaulting Shareholders' Interests, and shall execute and deliver to the Non-Defaulting Shareholders or their nominee all documents which may be reasonably required to give effect to the transfer and/or disposition and acquisition of such Interests, in each case free and clear of all Encumbrances, and the Defaulting Shareholders shall be deemed to have warranted their capacity to enter into such documents;
- 15.3.2 the Defaulting Shareholders shall (if so required by the Non-Defaulting Shareholders) deliver to the Non-Defaulting Shareholders a duly executed power of attorney in such form and in favour of such person as the Non-Defaulting Shareholders may nominate so as to enable the Non-Defaulting Shareholders to exercise all rights of ownership in respect of any Shares being transferred (including, without limitation, the voting rights attaching thereto) pending registration of such transfers;
- 15.3.3 the Non-Defaulting Shareholders shall pay to the Defaulting Shareholders the purchase price therefor in cash and pay for any and all transfer taxes, documentary stamps and similar fees incurred due to the closing under the option;
- 15.3.4 all Default Loans in respect of which the Defaulting Shareholders are the debtor or creditor as at the date of closing shall be settled in full;
- 15.3.5 if any fees under any loan are due or owing due to the transfer or assignment of a Defaulting Shareholder's Interests, then the Company or the Subsidiaries shall pay such fees when due; and
- 15.3.6 if requested by the Non-Defaulting Shareholders, the Defaulting Shareholders shall procure the resignation of all Managers appointed by the Defaulting Shareholders and such resignations shall take effect without any liability on the Company for compensation for loss of office or otherwise.



15.4 The rights of parties under this Article 15 in the event of a Westmont Default or a BHP Default shall be without prejudice to any other rights or remedies the parties may have as a result of such Westmont Default or BHP Default (as applicable).

Art. 16. Option on insolvency of a shareholder.

- 16.1 If a Shareholder (the Insolvent Shareholder) undergoes an Insolvency Event, the Other Shareholder shall have the option (exercisable within thirty (30) days of the relevant Insolvency Event) to cause the Insolvent Shareholder to sell all of its Interests to the Other Shareholder for an amount equal to ninety-five per cent (95%) of the Appraised Value of such Interests. The Other Shareholder may exercise such option by delivering written notice of such exercise to the Insolvent Shareholder. Once such notice is given then the Appraised Value of the Interests shall be determined as provided in Article 17.3.
- 16.2 The closing of the acquisition of the Insolvent Shareholder's Interests pursuant to Article 16.1 shall be held at the registered office of the Company on a mutually acceptable date not later than thirty (30) days after the determination of the Appraised Value. At such closing the following shall occur:
- 16.2.1 the Insolvent Shareholder shall transfer or assign to the Other Shareholder or its nominee all of the Insolvent Shareholder's Interests in accordance with the instructions of the Other Shareholder, and shall execute and deliver to the Other Shareholder or its nominee all documents which may be reasonably required to give effect to the transfer and/ or disposition and acquisition of such Interests, in each case free and clear of all Encumbrances, and the Insolvent Shareholder shall be deemed to have warranted its capacity;
- 16.2.2 the Insolvent Shareholder shall (if so required by the Other Shareholder) deliver to the Other Shareholder a duly executed power of attorney in such form and in favour of such person as the Other Shareholder may nominate so as to enable the Other Shareholder to exercise all rights of ownership in respect of any Shares being transferred (including, without limitation, the voting rights attaching thereto) pending registration of such transfers;
- 16.2.3 the Other Shareholder shall pay to the Insolvent Shareholder the purchase price therefor in cash and pay for any and all transfer taxes, documentary stamps and similar fees incurred due to the closing under the option;
- 16.2.4 all Default Loans in respect of which the Insolvent Shareholder is the debtor or creditor as at the date of closing shall be settled in full;
- 16.2.5 if any fees under any loan are due or owing due to the transfer or assignment of a Shareholder's Interests, then the Company or the Subsidiaries shall pay such fees when due; and
- 16.2.6 if requested by the Other Shareholder, the Insolvent Shareholder shall procure the resignation of all Managers appointed by the Insolvent Shareholder and such resignations shall take effect without any liability on the Company for compensation for loss of office or otherwise.

Art. 17. Appraised value.

- 17.1 Following any exercise under these Articles and/or the Shareholders' Agreement with respect to which the Appraised Value of the Subsidiaries is to be determined, as the case may be, such Appraised Value shall be determined as follows:
- 17.1.1 the Shareholders shall first attempt for a period not to exceed ten (10) days to reach agreement on such Appraised Value. If the Shareholders agree, such agreed upon amount shall be the Appraised Value, failing which the Appraised Value shall then be determined as set forth below in this Article 17.1.
- 17.1.2 if the Shareholders have not agreed upon the Appraised Value pursuant to Article 17.1.1., then, within ten (10) days after the ten (10)-day period to reach agreement in Article 17.1.1. has expired, a Qualified Appraiser shall be appointed by or on behalf of the President of the RICS upon the application of any Shareholder.
- 17.1.3 each of the Westmont Shareholders and the BHP Shareholders shall ensure that the Qualified Appraiser is given physical access to the Property and to the books and records of the Subsidiaries which are the subject of such appraisal including the last three (3) years' financial statements of the Subsidiaries and the financial statements of the Subsidiaries for the year to date. The Westmont Shareholders and the BHP Shareholders shall share equally the costs of the Qualified Appraiser.
- 17.1.4. the Qualified Appraiser shall appraise the Subsidiaries and determine the fair market value thereof as of the date when the ten (10)-day period in Article 17.1.1 expired (the Appraisal Date) (based on the assumption, inter alia, that the price to be paid by any prospective buyer will be reduced to reflect prospective payment of stamp and transfer duties costs and expenses) and shall issue its findings as to valuation in a written format within thirty-five (35) days after the end of such ten (10)-day period.
- 17.2 The Appraised Value for the Subsidiaries shall be net of all third party debts of the Subsidiaries and therefore is equal to the net amount a buyer would pay to the seller of the shares in the Subsidiaries with the presumption that a buyer shall either assume such debt or pay off such debt.
 - 17.3 In Article 14.1, 15.1 and 16.1, where the Appraised Value to be determined is of a Shareholder's Interests:
 - 17.3.1 the Appraised Value of the Subsidiaries shall first be determined as provided in Article 17.1. and 17.2; and
- 17.3.2 the Appraised Value of the relevant Shareholder's Interests shall equal the amount such Shareholder would have been entitled to receive if the Subsidiaries had been sold for their Appraised Value on the Appraisal Date and the Company



had been liquidated and distributed the net proceeds and all other assets to the Shareholders pursuant to Article 27.4 (assuming for these purposes no liquidation expenses or contingent liabilities of the Company).

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 18. Management.

- 18.1 The Company shall be managed by at least three (3) Managers who need not be Shareholders, as follows:
- (a) up to two (2) BHP Managers appointed in accordance with Articles 18.2 below and 18.4 below, of which at least one (1) shall at all times be a Resident Manager; and
- (b) up to two (2) Westmont Managers appointed in accordance with Articles 18.3 and 18.4 below, of which at least one (1) shall at all times be a Resident Manager.
- 18.2 Subject to any provisions in the Shareholders Agreement (if any), the BHP Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the Other Shareholder) signed by the BHP Shareholder or a duly authorized officer to propose two (2) persons for appointment by the General Meeting as BHP Managers from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such BHP Manager and to propose the appointment of another person to act in place of such BHP Manager.
- 18.3 The Westmont Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the Other Shareholder) signed by the Westmont Shareholder or a duly authorized officer to propose two (2) persons for appointment by the General Meeting as Westmont Managers from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such Westmont Manager and to propose the appointment of another person to act in place of such Westmont Manager.
- 18.4 In respect of the Resident Managers, the Shareholders shall at all times ensure that there are proposed as Managers a sufficient number of Resident Managers so that the Board shall at no time be made up of a majority of Managers who are not Resident Managers.
- 18.5 The Board shall nominate a BHP Manager to act as Chairman. The Chairman shall act as chairman of each Board. In the event that the Chairman is not present at a Board, the other Managers present shall decide which of them shall act as a chairman pro-tempore for such meeting.
- 18.6 The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers in accordance with Articles 18.1, 18.2, 18.3 and 18.4 above, their remuneration and the term of their office.
 - 18.7 The Managers shall constitute the Board.
- 18.8 The Board and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder.
- 18.9 Meetings of the Board shall be held in Luxembourg at such times as the Board shall determine but, unless otherwise agreed in writing by one of the BHP Managers, a meeting of the Board shall be held at least quarterly.
- 18.10 Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least five (5) Business Days in advance of the date set for such meeting together with the agenda of such meeting and relevant Board papers, provided that any Manager may require a meeting of the Board to be held on not less than twenty-four (24) hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.
- 18.11 No such written convening notice is required if all the Managers state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.
- 18.12 Unless otherwise provided in the Articles, the quorum for meetings of any Board shall be two (2) Managers, of whom one (1) must be a BHP Manager and one (1) must be a Westmont Manager, present at the commencement and throughout the whole of the meeting provided that:
- a) such meetings shall not be quorate unless the number of Resident Managers present in person shall exceed the aggregate of all other Managers in attendance in person or by proxy;
- b) (subject as provided in a) above) each Manager shall be allowed to appoint another Manager as his/her/its proxy in his/her/its absence;
- c) if within one (1) hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present the meeting shall (unless a BHP Manager and a Westmont Manager agree otherwise) stand adjourned to the second (2 nd) Business Day next following at the same time and place, unless the meeting has been called at short notice pursuant to Article 18.10 in which case such meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place; and
- d) (subject as provided in a) above) the quorum at the continuation of any meeting adjourned pursuant to c) above shall be any one (1) Manager present in person.



- 18.13 Unless otherwise provided in the Shareholders' Agreement, decisions are taken by the majority vote of the Managers present and/or represented.
 - 18.14 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.
- 18.15 Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis (iv) the Managers can properly deliberate and (v) none of the Managers attending the meeting by such means attend from the United Kingdom. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.
- 18.16 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency and subject to the ratification during the next Board meeting physically held in Luxembourg, or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.
- 18.17 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting.
- 18.18 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.
- 18.19 The Board is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/ or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.
- 18.20 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.
- 18.21 The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Reserved matters to the board.

- 19.1 Notwithstanding the approval of the Shareholders at a General Meeting according to the Law, the following matters are subject to the prior approval of a BHP Manager and a Westmont Manager in a meeting of the Board or the prior written consent of the Nominated BHP Shareholder and the Nominated Westmont Shareholder:
- (a) new issues: the issue of Shares, debentures, convertible notes, or other instruments convertible into Shares or debentures, options or other equity or debt securities of any member of the Group;
- (b) financial accommodation: any member of the Group entering into borrowings or other financial accommodation not provided for in the annual operating plan resulting in total financial accommodation to, or borrowings of, the Group that are not provided for in the annual operating plan exceeding one million Euro (EUR 1,000,000);
 - (c) annual operating plan: any operational matter not provided for in the approved annual operating plan;
- (d) provision of loans: the provision of any loan to any Person other than a Group Company or otherwise in the ordinary course of the Business;
- (e) guarantees: the Company entering into or becoming liable under any guarantee or indemnity, or similar arrangement under which the Company might incur liability in respect of the financial obligation of any other person other than a Group Company or otherwise in the ordinary course of the Business;
- (f) assets: the sale, transfer, lease, assignment, disposal or acquisition of assets or any contract to do so where the market value of such assets or the consideration in respect of the sale or acquisition of such assets is in excess of one million Euro (EUR 1,000,000);
 - (g) name change and branding: any change in the name of the Company or brands used in the Business;
- (h) winding up: the appointment of a receiver, liquidator or administrator to the Company or any proposal to wind up the Company or make any composition or arrangement with creditors;
 - (i) constitutional documents: any amendment to the Articles;
- (j) variation of securities rights: any variation to the rights attaching to any securities or the redemption, buy-back or cancellation of any issued securities;
 - (k) business change: any material change in the Business; and
- (I) related party transactions: the entry into any agreement between any member of the Group (on the one hand) and any Shareholder or any Affiliate of a Shareholder or any of their respective directors, officers or employees (on the other hand).

Art. 20. Binding signatures.

20.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) BHP Manager and one (1) Westmont Manager.



20.2 The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Art. 21. Powers of the general meeting.

- 21.1 As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.
- 21.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 22. Annual general meeting - Other general meetings.

- 22.1 If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Monday in May of each year at noon. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.
- 22.2 Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.
- 22.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.
- 22.4 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).
- 22.5 Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 23. Notice, Quorum, Convening notices, Power of attorney and vote.

- 23.1 The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or (ii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.
- 23.2 Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.
- 23.3 If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.
- 23.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.
- 23.5 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.
- 23.6 Subject to Article 19, the Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.
- 23.7 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.
 - 23.8 Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

Art. 24. Audit.

- 24.1 If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).
- 24.2 The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.



Art. 25. Accounting year. The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December.

Art. 26. Annual accounts.

26.1 Each year, with reference to 31 st of December, the Company's accounts are established and the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

26.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 27. Distributions.

- 27.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital (the Legal Reserve).
- 27.2 After allocation to the Legal Reserve, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits or distributable reserves to the Shareholders in accordance with the Shareholders' Agreement and the provisions below.
- 27.3 Subject to Article 27.5, to Luxembourg law, to any covenants contained in the Bank Agreement and to making appropriate provision for the working capital and capital expenditure requirements and other liabilities of the Group, the Company shall apply all available receipts of the Company in the return of funds to Shareholders:
 - a) firstly, by repaying amounts owed under the Profit Participating Loan;
 - b) secondly, by repaying amounts owed under any other Shareholder Loan; and
 - c) thereafter, by way of distribution to the Shareholders in respect of their Shares.
- 27.4 Subject to Articles 27.5 to 27.8 (inclusive), on every occasion upon which a return of funds to Shareholders is made and on an Exit, a calculation shall be carried out of the IRR received by all persons that have been Shareholders at any time up to the date of the distribution and such distribution or the proceeds of any such Exit shall be made in respect of the Shareholders' Interests as follows:
- 27.4.1 until all the Shareholders (collectively) at any time have received an IRR of ten per cent (10%) in respect of their Interests, one hundred per cent (100%) to the BHP Shareholders and the Westmont Shareholders in respect of their Interests, pro rata to the number of Shares held by them;
- 27.4.2 after all the Shareholders (collectively) have received an IRR of ten per cent (10 %) in respect of their Interests, as to eighty per cent (80%) to the BHP Shareholders and Westmont Shareholders in respect of their Interests pro rata to the number of Shares held by them and as to twenty per cent (20%) to the Westmont Shareholders until the Shareholders (collectively) shall have received an IRR of twenty per cent (20%) in respect of their Interests; and
- 27.4.3 after the Shareholders (collectively between them) have received an IRR of twenty per cent (20%) in respect of their Interests, as to seventy per cent (70%) to the BHP Shareholders and Westmont Shareholders in respect of their Interests pro rata to the number of Shares held by them and as to thirty per cent (30%) to the Westmont Shareholders.
- 27.5 If, in any Guaranteed Year, the BHP Shareholders would (but for this Article 27.5) receive in respect of their Interests distributions from the Group in accordance with Article 27.4 such that they would not, in aggregate, have received the Minimum Return for the period comprising that Guaranteed Year and any preceding Guaranteed Years, the BHP Shareholders shall be entitled to receive, in respect of their Interests, an additional amount equal to the lower of (i) such shortfall and (ii) the amount which would (but for this Article 27.5) have been available for return to the Westmont Shareholders in respect of their Interests in accordance with Articles 27.3 and 27.4 and the amount which would otherwise be distributed in respect of the Westmont Shareholders' Interests shall be reduced by a corresponding amount.
- 27.6 If, in any Guaranteed Year, additional funds are paid to the BHP Shareholders pursuant to Article 27.5 and, in any subsequent year after the payment of such additional funds to the BHP Shareholders, the BHP Shareholders would (but for this Article 27.6) receive in aggregate funds from the Group in excess of the Minimum Return for the period comprising that Guaranteed Year and all preceding Guaranteed Years in respect of their Interests otherwise than as a result of the operation of Article 27.5, the Westmont Shareholders shall be entitled to receive, in respect of their Interests, an additional amount equal to the lower of (i) such excess and (ii) the additional amount received by the BHP Shareholders pursuant to Article 27.5 and the amount which would otherwise be returned in respect of the BHP Shareholders' Interests shall be reduced by a corresponding amount.
- 27.7 If at any time after the Closing Date there is a Refinancing, there shall be returned to the Westmont Shareholders an amount (the Refinancing Promote) equal to the amount that would have been payable to the Westmont Shareholders under Article 27.4 if the Shareholders had, on the date of the Refinancing, received by way of distribution an amount equal to the underlying value of the Company implied by such Refinancing (the Refinancing Amount). To the extent that the Company has insufficient funds and/or reserves available to return to the Westmont Shareholders the Refinancing Promote (the amount by which such funds and/or reserves are insufficient being the Refinancing Promote Shortfall), the BHP Shareholders and Westmont Shareholders will (pro rata to their holdings of Shares) make a capital contribution to



the Company of an amount equal to the Refinancing Promote Shortfall and such contribution shall be distributed to the Westmont Shareholders.

27.8 If any Shareholder becomes a borrower under one or more Default Loans (a Debtor Shareholder), then any distributions that would otherwise be payable to such Debtor Shareholder pursuant to Article 27.4or under any payment on a Shareholder Loan shall instead be paid to the Shareholder that made such Default Loan(s) first to pay any accrued interest and then to pay the principal amount thereof, until such Default Loan(s) (including any accrued and unpaid interest) shall be repaid in full. Any amounts distributed pursuant to this Article 27.8 shall for all other purposes of this agreement be treated as if distributed to the Debtor Shareholder.

Art. 28. Dissolution.

- 28.1 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one or several Shareholders.
- 28.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 23 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- 28.3 The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders in accordance with the distribution rules set forth under Article 27 above.
- **Art. 29. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, the Shareholders' Agreement or any other agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Seventh resolution

The Meeting resolves to appoint (i) Mr. Phillip John Williams, born on October 22, 1968 effective as of December 19, 2013 and (ii) Mr. Michal Zuber, born on September 10, 1975 in Bratislava effective as of the date hereof.

Eighth resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of Mr. Michael Kidd as manager of the Company effective as of December 18, 2013 and to grant discharge to the resigning manager for the performance of his duties from the date of his appointment until the date of his resignation.

As a consequence of the above appointments and resignation, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Mr. Phillip John Williams, manager; and
- Mr. Michal Zuber, manager; and
- Mr. Emmanuel Réveillaud, manager.

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand seven hundred (2,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue



une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Inter Prague S.à r.I., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 182736 (RCS), ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 9 décembre 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

Ont comparu:

1. Prague Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B 182738, et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) (Westmont),

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. WITTILY INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois Chypre, ayant son siège social à Themistokli Dervi, 41, Hawaii Nicosia Tower, 2 nd Floor, Flat/Office 202, 1066 Nicosia, Chypre, immatriculée au Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 138962 (BHP),

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(ci-après collectivement les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont unanimement requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. Que cent (100) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) par part sociale, représentant l'intégralité du capital social de la Société de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) sont dûment représentées à cette Assemblée qui donc est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour ci-après reproduit:
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Conversion de chacune des parts sociales émises de la Société ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) en parts sociales ayant une valeur de un Euro (EUR 1,-) par part sociale et prise d'acte que le capital de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est en conséquence représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune;
- 3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinquante Euro (EUR 499.050,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale à cinq cent onze mille cinq cent cinquante Euro (EUR 511.550,-), par l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinquante (499.050) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes;
- 4. Souscriptions à et libérations de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 3. ci-dessus par des apports en numéraire;
- 5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements cidessus;
- 6. Insertion de nouveaux articles: 1 (Définitions), 9 (Cession de Parts Sociales), 10 (Cession autorisées), 11 (Droits de préemption), 12 (Droit de sortie conjointe), 13 (Obligation de sortie conjointe), 14 (Achat/Vente), 15 (Cession par défaut), 16 (Option lors de la faillite d'un Associé), 17 (Valeur estimée), 19 (Domaines réservés au Conseil), 20 (Signatures autorisées), 22 (Assemblée Générale Annuelle Autres Assemblées Générales), modification des articles 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 des Statuts et reformulation et renumérotation subséquentes des Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, insertion et changement des titres dans les Statuts;
- 7. Nomination de M. Phillip John Williams, avec effet au 19 décembre 2013 et de M. Michal Zuber, avec effet à la date de l'Assemblée, en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée;
- 8. Acceptation de la démission de M. Michael Kidd en tant que gérant de la Société avec effet au 18 décembre 2013 et quitus;
- 9. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et
 - 10. Divers.
 - III. Que les Associés ont unanimement pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir chacune des parts sociales émises de la Société ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) en parts sociales ayant une valeur d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale et prend acte que le capital de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est en conséquence représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, attribuées comme suir:

- Westmont, préqualifiée, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales;
- BHP, préqualifiée, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinquante Euro (EUR 499.050,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale à cinq cent onze mille cinq cent cinquante Euro (EUR 511.550,-), par l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinquante (499.050) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Quatrième résolution

L'Assemblé décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription - Libération

Prague Holding S.à r.l., prénommée et représentée tel que décrit ci-dessus, déclare qu'elle souscrit à quarante-neuf mille neuf cent cinq (49.905) nouvelles parts sociales et libère entièrement lesdites parts sociales par paiement en numéraire d'un montant total de quarante-neuf mille neuf cent cinq Euro (EUR 49.905,-) dont preuve a été donnée au notaire soussigné par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

WITTILY INVESTMENTS LIMITED, prénommée et représentée tel que décrit ci-dessus, déclare qu'elle souscrit à quatre cent quarante-neuf mille cent quarante-cinq (449.145) nouvelles parts sociales et libère entièrement lesdites parts sociales par paiement en numéraire d'un montant total de quatre cent quarante-neuf mille cent quarante-cinq Euro (EUR 449.145,-) dont preuve a été donnée au notaire soussigné par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant total de l'augmentation du capital social d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinquante Euro (EUR 499.050,-) est à la disposition de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur prévue par les Statuts modifiés et mis à jour tel qu'adoptés dans la résolution six ci-dessous.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'insérer les nouveaux articles 1 (Définitions), 9 (Cession de Parts Sociales), 10 (Cession autorisées), 11 (Droits de préemption), 12 (Droit de sortie conjointe), 13 (Obligation de sortie conjointe), 14 (Achat/Vente), 15 (Cession par défaut), 16 (Option lors de la faillite d'un Associé), 17 (Valeur estimée), 19 (Domaines réservés au Conseil), 20 (Signatures autorisées), 22 (Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales), de modifier les articles 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 des Statuts et en conséquence de reformuler et renuméroter les Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, d'insérer et changer les titres dans les Statuts;

Statuts modifiés et mis à jour

Art. 1 er . Définitions.

Conseiller signifie Hospitality Services.

Affilié signifie, en ce qui concerne une Personne, une autre Personne qui Contrôle, directement

ou indirectement, (i) la première Personne, (ii) est Contrôlée par la première Personne,

ou (iii) est avec la première Personne sous Contrôle commun.

Date d'évaluation aura la signification donnée à ce terme à l'Article 17.1.4



Valeur Estimée signifie la valeur déterminée par les Associés d'un commun accord ou à défaut d'accord

entre les Associés par l'Expert Qualifié selon l'Article 17.

Statuts signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

BHP signifie WITTILY INVESTMENTS LIMITED.

Faute de BHP signifie:

(a) un manquement substantiel par le(s) Associé(s) BHP à un des termes, conditions ou

conventions du Pacte d'Associés devant être exécuté ou observé par lui;

(b) une fraude, une faute lourde ou une faute grave commise par un Associé BHP; ou (c) une absence d'apport par un ou plusieurs Associé(s) BHP financée par un ou plusieurs

Associé(s) Westmont en vertu du Pacte d'Associés (s'il y en a un).

Groupe BHP signifie BHP et tous ses Affiliés de temps à autre.

Gérants BHP signifie les Gérants dont la nomination par l'Assemblée Générale a été proposée par le(s)

Associé(s) BHP et qui exercent cette fonction pour le moment et Gérant BHP signifie

n'importe lequel d'entre eux.

Associés BHP signifie BHP et n'importe quel Affilié de BHP qui à acquis un Intérêt et Associé BHP désigne

chacun d'entre eux.

Conseil signifie le conseil de gérance de la Société.

Affaire signifie le fait d'acquérir, de posséder et d'investir dans des hôtels (que ce soit directement

ou indirectement à travers des Filiales dans chaque cas) en République tchèque.

Jour Ouvrable signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques

commerciales sont normalement ouvertes au public dans la ville de Londres, dans la ville

de Luxembourg et dans la ville de Prague.

Date de clôture aura la signification donnée à ce terme à l'Article 14.5.

d'Achat- Vente

Option d'Achat-Vente aura la signification donnée à ce terme à l'Article 14.1.

Président signifie le président du Conseil de temps à autre.

Date de Closing aura la signification donnée dans le SPA.

Société signifie Inter Prague S.à r.l.

Contrôle signifie l'aptitude ou le droit d'une Personne, directement ou indirectement, que ce soit à

travers la propriété de titres assortis du droit de vote, par contrat ou autrement (y compris étant le membre d'un partenariat ayant le droit de gérer les affaires de ce partenariat) (i) de diriger ou causer la direction de la gérance et des politiques d'une autre Personne de façon à ce qu'elles soient conduites en accord avec les souhaits de la première Personne, (ii) d'exercer en assemblée générale avec plus de 50 pour cent (50%) des votes d'une autre Personne généralement exerçables, ou (iii) dans le cas d'un partenariat (autre qu'un partenariat ayant un membre possédant le droit de gérer les affaires du partenariat), de recevoir une participation / retour de plus de la moitié (1/2) des actifs ou des revenus de

ce partenariat.

Associé Débiteur aura la signification donnée à ce terme à l'Article 27.8.

Faute signifie une Faute de BHP ou une Faute de Westmont, selon le contexte.

Prêt défaillant aura la signification donnée à ce terme dans le Pacte d'Associés.

Associés Fautif aura la signification donnée à ce terme à l'Article 15.3.

Dépôt aura la signification donnée à ce terme à l'Article 14.4.

(Drag-Along Interest) aura la signification donnée à ce terme à l'Article 13.1.

Intérêts de

Cession Obligatoire

(Drag-Along Notice) aura la signification donnée à ce terme à l'Article 13.1.

Avis de Cession Obligatoire

Avis de Choix aura la signification donnée à ce terme à l'Article 14.4.

Charge signifie toute hypothèque, charge (fixe ou variable), gage, créance privilégiée, nantissement,

trust, droit à compensation ou autre droit de tiers ou intérêt (légal ou équitable), y compris tout droit de préemption cédé par voie de titre, de réservation de titre ou tout autre intérêt de toute sorte sur titre ainsi créé ou résultant de, ou tout autre contrat ou arrangement (y compris, sans limitation, un arrangement de vente avec rachat) ayant un

effet similaire.

Année Garantie chacune des trois (3) années suivant la Date de Closing.



Assemblée Générale signifie l'assemblée générale des Associés.

Groupe signifie la Société et toutes ses Filiales de temps à autre.

Société du Groupe signifie tout membre du Groupe.

Contrats Juridiques signifie tous les contrats juridiques hôteliers conclus entre le Conseiller et WIC Prague de

Hôteliers temps à autre.

Avis d'intention aura la signification donnée à ce terme à l'Article 14.1.

Cas de Faillite signifie, en ce qui concerne un Associé:

(a) un ordre vient d'être donné ou une résolution est passée pour sa dissolution;(a) la nomination d'un liquidateur ou gérant temporaire vient d'être faite dans ce cas;(b) un ordre d'une administration vient d'être donné ou un administrateur vient d'être

nommé dans ce cas;

(c) tout autre événement en vertu du Pacte d'Associés (s'il y en a un); ou

(d) tout événement analogue à ceux qui précèdent dans n'importe quelle juridiction et

survenant dans ce cas.

Associé en faillite aura la signification donnée à ce terme à l'Article 16.1.

Intérêts signifie toutes les Parts Sociales émises de temps à autre et tous les droits relatifs aux Prêts

d'Associés restant dus de temps à autre.

TRI (Taux de Rendement aura la signification donnée à ce terme dans le Pacte d'Associés.

Interne)

Loi signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps

à autre.

Réserve Légale aura la signification donnée à ce terme à l'Article 27. Période d'Indisponibilité aura la signification donnée à ce terme à l'Article 9.2.

Gérants signifie les Gérants BHP et les Gérants Westmont et Gérant signifie n'importe lequel

d'entre eux.

Rendement Minimal signifie, à l'égard de n'importe quelle Année Garantie, le montant total qu'il aurait été

possible de distribuer par la Société aux Associés BHP (conformément aux dispositions de l'Article 27.3) au total au cours d'une telle Année Garantie et de n'importe quelle Année Garantie précédente si WIC Prague générait un bénéfice d'exploitation (après s'être acquitté de ses dettes bancaires) d'un montant égal à deux millions quatre cent

cinquante-quatre mille Euro (EUR 2.454.000) et si ce bénéfice d'exploitation était distribué

via le Groupe aux Associés.

Associé nommé de BHP

signifie BHP ou un autre Associé BHP nommé conformément à l'Article 27.6.

Associé nommé de

signifie Westmont ou un autre Associé Westmont nommé conformément à l'Article 27.6.

Westmont

Associés Non-Fautif aura la signification donnée à ce terme à l'Article 15.3.1.

Offre aura la signification donnée à ce terme à l'Article 11.1.

Période d'Offre aura la signification donnée à ce terme à l'Article 11.1.

Termes de l'Offre aura la signification donnée à ce terme à l'Article 11.1.

Intérêts Offerts aura la signification donnée à ce terme à l'Article 11.1.

Destinataires de l'Offre aura la signification donnée à ce terme à l'Article 11.1.

Offrants aura la signification donnée à ce terme à l'Article 11.1 ou à l'Article 12.1 ou à l'Article 13.1,

selon le cas.

Autre(s) Associé(s) signifie, pour un Associé, tout autre Associé.

Cession Autorisée aura la signification donnée à ce terme à l'Article 10.

Personne signifie tout individu, partenariat, corporation, société anonyme ou société à responsabilité

limitée, organisation non incorporée ou association, trust (y compris les trustees dans leur

capacité en tant que tel) ou toute autre entité.

Avis de Préemption aura la signification donnée à ce terme à l'Article 11.

Contrepartie Prescrite signifie un montant en numéraire équivalent au montant qui serait reçu par les Associés

Westmont au regard de leurs Intérêts si le montant payé par le Cessionnaire pour les Intérêts des Associés en application des Termes de l'Offre de Sortie Conjointe ou de l'Avis de Cession Obligatoire (y compris toute autre considération (que ce soit en numéraire ou autrement) reçu ou à recevoir des Offrants qui eu égard à la nature de la cession dans son intégralité peut raisonnablement être considérée comme un supplément au prix payé ou à payer pour les Intérêts Offerts) est tout d'abord alloué au repaiement d'un Prêt d'Associé (au prorata du montant principal d'un tel Prêt d'Associé) et ensuite réparti entre les

Associés en application de l'Article 27.



Prêt avec Participation aux signifie le prêt avec participation aux bénéfices consenti par BHP et Westmont à la Société

Bénéfices conformément au Contrat de Prêt avec Participation aux Bénéfices.

signifie tout prêt avec participation aux bénéfices qui pourra être conclu de temps à autre

Participation aux Bénéfices entre BHP et Westmont (comme prêteurs) et la Société (comme emprunteur).

Propriété signifie toute propriété immobilière franche et/ou louée à bail et/ou parts sociales ou

intérêts dans des personnes morales ou d'autres entités à travers lesquelles ces actifs sont

détenus.

Expert Qualifié signifie un membre certifié du RICS établi sur le plan national ayant au moins dix (10) ans

de bonne réputation et d'expérience dans l'évaluation de propriétés hôtelières du même

type et situées dans la même région géographique que les Propriétés.

Signifié aura la signification donnée à ce terme à l'Article 14.1.

Refinancement signifie un re-paiement à la banque concernée de tous les montants dus dans les conditions

des accords de financement concernés.

Montant de Refinancement aura la signification donnée à ce terme à l'Article 27.7. Encouragement au aura la signification donnée à ce terme à l'Article 27.7.

Refinancement

Déficit de aura la signification donnée à ce terme à l'Article 27.7.

l'Encouragement au Refinancement

Contrat de Prêt avec

Gérants Résidents signifie les Gérants qui sont résidents au Luxembourg et Gérant Résident signifie n'importe

lequel d'entre eux.

RICS signifie le Royal Institute of Chartered Surveyors.
Signifiant aura la signification donnée à ce terme à l'Article 14.1.

Associés signifie les personnes nommées dans le registre de la Société, conformément à l'article 185

de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie

n'importe lequel d'entre eux.

Pacte d'Associés signifie tout pacte d'associés pouvant être conclu par et entre la Société et les Associés de

temps à autre.

Résolutions Circulaires aura la signification donnée à ce terme à l'Article 22.4.

des Associés

Prêt d'Associé signifie tout contrat de prêt pouvant être conclu par et entre la Société et n'importe lequel

des Associés ou son Affilié de temps à autre, et notamment, mais pas exclusivement, le

Prêt avec Participation aux Bénéfices.

Parts Sociales signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur

nominale d'un Euro (EUR 1) et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Associé Unique signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société,

conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de

temps à autre.

SPA signifie le contrat d'acquisition des parts sociales entre Bgold et Westfield, S.E.N.C. et le

Société pour la vente de l'achat de la totalité du capital émis et tous les prêts convertibles

avec participation aux bénéfices de Westbury Investments.

Actif(s) Sous-Jacent(s) aura la signification donnée à ce terme à l'Article14.8.1.

Filiale signifie toute filiale de la Société.

(Tag-Along Interest) Droit aura la signification donnée à ce terme à l'Article 12.1.

de Sortie Conjointe

Tag-Along Notice aura la signification donnée à ce terme à l'Article 12.1.

(Avis de Droit de Sortie

Conjointe)

Tag-Along Period Période aura la signification donnée à ce terme à l'Article 12.1.

de Sortie Conjointe

Tag-Along Offer Offre aura la signification donnée à ce terme à l'Article 12.1.

de Sortie Conjointe

Avis de Cession aura la signification donnée à ce terme à l'Article 11.1

Cessionnaire aura la signification donnée à ce terme à l'Article 11.1 ou à l'Article 14.4, selon le cas.

Cédant aura la signification donnée à ce terme à l'Article 14.4.

Evènement Déclencheur aura la signification donnée à ce terme à l'Article 15.1.2 et l'Article 15.2., selon le cas.



Montant d'Evaluation aura la signification donnée à ce terme à l'Article 14.2.1.

Avis d'Evaluation aura la signification donnée à ce terme à l'Article 14.2.1.

Westbury Investments Westbury Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant

son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.234.

Westmont signifie Prague Holding S.à r.l.

Faute de Westmont signifie

(a) un manquement substantiel, par un ou plusieurs Associé(s) Westmont, à un des termes, conditions ou conventions du Pacte d'Associés devant être exécuté ou observé par lui;
(a) une fraude, une faute lourde ou une faute grave commise par un Associé Westmont

hors du cadre du SPA;

(b) une fraude ou une faute lourde commise par un Associé Westmont dans le cadre du SPA par laquelle BHP a subi un préjudice qui n'a pas été compensé par un Associé Westmont dans un délai raisonnable après qu'un tel préjudice ait été estimé et une

demande effectuée.

Groupe Westmont signifie l'Associé Westmont et tous ses Affiliés de temps à autre.

Gérants Westmont signifie les Gérants dont la nomination par l'Assemblée Générale a été proposée par le(s)

Associé(s)

Westmont et qui exercent cette fonction pour le moment et Gérant Westmont signifie

n'importe lequel d'entre eux.

Associés Westmont signifie Westmont et tout Affilié de Westmont qui a acquis des Intérêts et Associé

Westmont signifie chacun d'entre eux.

Famille des Associés sig

Westmont

signifie Majid Mangalji, ses parents, conjoint, enfants et frères et soeurs ainsi que les

conjoints et enfants de ses frères et soeurs.

WIC Prague signifie WIC Prague, s.r.o., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de

République tchèque (numéro d'identification: 290 595 77), enregistrée auprès du Registre

du Commerce tenu par le Tribunal Régional de Praha, section C, dossier 163659.

Art. 2. Forme et dénomination.

2.1 La dénomination de la Société est «Inter Prague S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

2.2 La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet social.

- 3.1 L'objet de la Société est l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations, intérêts et parts. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, débentures, certificats de dépôt, prêts (sains ou à risques), prêts hypothécaires résidentiels et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société peut conclure des transactions, notamment des transactions financières, avec ses partenaires, à quelque condition que ce soit, pourvu que ce soit dans des conditions normales.
 - 3.2 La Société peut constituer ou acquérir des filiales de temps à autre.
- 3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de débentures et de toute sorte de créance ou de titres participatifs. La Société peut prêter des fonds comprenant ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées. La Société peut également garantir et accorder des garanties à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou n'importe quelle autre société. La Société peut en outre nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.
- 3.4 La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.5 La Société peut de façon générale employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.6 La Société peut effectuer toutes opérations commerciales et/ou financières eu égard à ses biens meubles et immeubles, et notamment, mais pas exclusivement, l'acquisition, la possession, l'embauche, la prise à bail, la location, la division, le drainage, la réhabilitation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou l'aliénation, la mise en hypothèque, le nantissement ou par ailleurs le grèvement de tous biens meubles ou immeubles,



3.7 La Société peut acquérir en vue de revendre ou acheter et vendre des biens immobiliers ou tout autre bien meuble ou immeuble dans tout pays.

La description qui précède doit être entendue dans son sens large et cette énumération ne doit pas être interprétée de manière limitative.

Art. 4. Durée de la société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège social de la Société est établi au Luxembourg.
- 5.2 Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale de ses associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.
- 5.3 L'adresse du siège social pourra être transférée dans la commune par simple décision du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, par une décision du Conseil.
 - 5.4 La Société pourra avoir des bureaux et succursales, tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social.

- 6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq cent onze mille cinq cent cinquante Euro (EUR 511.550), divisé en cinq cent onze mille cinq cent cinquante (511.550) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.
- 6.2 Les droits et obligations rattachés aux Parts Sociales doivent être identiques sauf s'il en est autrement prévu par le Pacte d'Associés (s'il y en a un), les Statuts ou par la Loi.
- Art. 7. Changement de capital social. Le capital social peut être modifié de temps à autre par une décision de l'Associé unique ou par décision de l'Assemblée Générale, conformément de l'Article 23 de ces Statuts.

Art. 8. Parts sociales.

- 8.1 Chaque Part Sociale donne le droit pour un Associé à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans l'actif social et dans le partage des bénéfices de la Société, sauf disposition contraire de ces Statuts et/ ou du Pacte d'Associés.
 - 8.2 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.
- 8.3 Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des souscriptions/cessions de Parts Sociales et les dates de ces souscriptions/cessions. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.
- 8.4 Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants.
- 8.5 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur.
- 8.6 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire et que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Art. 9. Cessions de parts sociales.

- 9.1 Aucun Associé ne peut transférer, vendre, céder, renoncer à ou autrement créer ou disposer d'aucun intérêt ou Charge hypothécaire sur aucun de ses Intérêts sauf lorsque les Statuts et/ou le Pacte d'Associés le permettent.
- 9.2 Hormis les Cessions Autorisées (tel que défini à l'Article 10 ci-dessous) ou conformément aux Articles 14 et 15 ci-dessous, aucun Associé ne peut:
- transférer aucun Intérêt à toute Personne pendant une période de cinq (5) années à compter de la Date de Closing (la Période d'Indisponibilité); et
- transférer aucun Intérêt à toute Personne après l'expiration de la Période d'Indisponibilité sauf en application des Articles 11, 12 et 13 ci-dessous.
- 9.3 Pour éviter tout doute, l'Article 11, jusqu'à et y compris l'Article 13, ne s'appliqueront pas pendant la Période d'Indisponibilité et prendront effet immédiatement après l'expiration de la Période d'Indisponibilité.

Art. 10. Cessions autorisées.

10.1 Nonobstant toute disposition contraire du Pacte d'Associés (s'il y en a un), un Associé Westmont peut, sous réserve d'en informer préalablement par écrit l'Associé nommé de BHP, transférer tout ou partie de son intérêt légal et bénéficiaire dans ses Intérêts à tout membre du Groupe Westmont ou de la Famille de l'Associé Westmont (ou aux trustees de tout trust dans lequel ils sont les seuls bénéficiaires ou toute société détenue exclusivement par eux), sous condition qu'il s'engage à ce que ces Intérêts soient re-transférés vers lui ou un autre membre du Groupe Westmont ou de la Famille de l'Associé Westmont immédiatement avant que ce cessionnaire cesse d'être un membre (ou, dans le cas



de trustees étant exclusivement connectée à eux) du Groupe Westmont ou de la Famille de l'Associé Westmont du moment qu'il n'y ait pas plus de deux (2) Associés Westmont en même temps.

- 10.2 Nonobstant toute disposition contraire du Pacte d'Associés (s'il y en a un), un Associé BHP peut, sous réserve d'en informer préalablement par écrit l'Associé nommé de Westmont, transférer tout ou partie de son intérêt légal et bénéficiaire dans ses Intérêts à tout membre du Groupe BHP sous condition qu'il s'engage à ce que ces Intérêts lui soient re-transférés ou à un autre membre du Groupe BHP immédiatement avant que ce cessionnaire cesse d'être un membre du Groupe BHP du moment qu'il n'y ait pas plus de deux (2) Associés BHP en même temps.
- 10.3 Nonobstant le contraire, tout transfert de Parts Sociales vers des non-Associés est de plus soumis à l'accord préalable des Associés qui ensemble détiennent pas moins de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société pour les besoins de l'article 189 de la Loi.
- 10.4 La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.
- 10.5 La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 11. Droits de préemption.

- 11.1 Si un Associé (conjointement, dans le cas d'un Associé de BHP, avec les autres Associés BHP ou, dans le cas d'un Associé Westmont, avec les autres Associés Westmont) (ensemble, les Offrants) souhaite céder l'intégralité (et non pas seulement une partie) de leurs Intérêts et que cette cession n'est pas une Cession Autorisée, les Offrants devront, avant d'effectuer un telle cession, donner un avis écrit (un Avis de Cession) aux Autres Associés (les Destinataires de l'Offre) les informant de la cession envisagée et fixant:
 - a) les détails de tous les Intérêts détenus par les Offrants (les Intérêts Offerts);
 - b) les détails de la Personne à qui les Offrants ont l'intention de transférer les Intérêts Offerts (le Cessionnaire);
- c) le prix et les autres termes (les Termes de l'Offre) selon lesquels les Offrants proposent la Cession des Intérêts Offerts au Cessionnaire;
- d) une offre (l'Offre) des Intérêts Offerts selon les Termes de l'Offre et invitant chacun des Destinataires de l'Offre à aviser les Offrants par écrit dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrables (la Période de l'Offre) s'il désire acquérir l'intégralité (et non pas seulement une partie) des Intérêts Offerts selon les Termes de l'Offre (un tel écrit étant un Avis de Préemption).
- 11.2 Si les Destinataires de l'Offre fournissent un Avis de Préemption aux Offrants durant la Période de l'Offre, les Destinataires de l'Offre et les Offrants seront tenus de concrétiser la cession de l'intégralité (et non pas seulement une partie) des Intérêts Offerts selon les Termes de l'Offre dans un délai de quarante (40) Jours Ouvrables à compter de la délivrance de l'Avis de Préemption aux Offrants. Les Intérêts Offerts seront affectés aux Destinataires de l'Offre dans les proportions décidées par les Destinataires de l'Offre et notifiées aux Offrants dans l'Avis de Préemption.
- 11.3 Sous réserve des Articles 12 et 13 ci-dessous, si aucun Avis de Préemption n'est communiqué à l'Offrant pendant la Période de l'Offre, l'Offrant pourra céder l'intégralité (et non pas seulement une partie) des Intérêts Offerts au Cessionnaire pour un prix et selon des termes qui ne sont pas plus favorable au Cessionnaire que les Termes de l'Offre, dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrables à compter de l'expiration de la Période de l'Offre.

Art. 12. Droit de sortie conjointe.

12.1 Si

- a) un Avis de Cession a été notifié par les Associés BHP (aussi les Offrants); et
- a) aucun Avis de Préemption n'a été communiqué par les Associés Westmont dans la Période de l'Offre en application de l'Article 11.2 ci-dessus,

les Offrants ne pourront procéder à la cession des Intérêts Offerts au Cessionnaire à moins que le Cessionnaire ne fasse une offre (l' Offre de Sortie Conjointe) par avis écrit aux Associés Westmont donné après l'expiration de la Période de l'Offre (l'Avis de Sortie Conjointe) pour acquérir l'intégralité des Intérêts des Associés Westmont (les Intérêts de Sortie Conjointe).

Les termes de l'Offre de Sortie Conjointe sont fixés ainsi qu'il suit:

- a) l'offre sera ouverte à l'acceptation pour une période de minimum dix (10) Jour Ouvrables (la période durant laquelle l'Offre de Sortie Conjointe est ouverte à l'acceptation étant la Période de Sortie Conjointe);
 - b) la contrepartie pour les Intérêts de Sortie Conjointe sera la Contrepartie Prescrite; et
- c) les termes de l'Offre de Sortie Conjointe ne seront pas moins favorables pour les Associés Westmont que ceux des Offrants selon les Termes de l'Offres.
- 12.2 L'Avis de Sortie Conjointe sera accompagné de tous les documents requis par les Associés Westmont concernés pour l'exécution et pour donner effet à la cession et au transfert des Intérêts de Sortie Conjointe au Cessionnaire selon les termes de l'Offre de Sortie Conjointe.



12.3 Si les Associés Westmont acceptent l'Offre de Sortie Conjointe pendant la Période de Sortie Conjointe, la cession des Intérêts de Sortie Conjointe par les Associés Westmont au Cessionnaire aura lieu en même temps que la cession des Intérêts Offerts par les Offrants au Cessionnaire.

Art. 13. Obligation de sortie conjointe.

13.1 Si

- a) un Avis de Cession a été notifié par les Associés BHP (aussi les Offrants); et
- b) aucun Avis de Préemption n'a été communiqué par les Associés Westmont dans la Période de l'Offre en application de l'Article 11.2 ci-dessus; et
 - c) le Cessionnaire est un acheteur tiers de bonne foi qui n'est pas un Affilié ou lié à l'Associé BHP,

les Associés BHP auront le droit de notifier les Associés Westmont après l'expiration de la Période de l'Offre (l' Avis de Cession Obligatoire) en exigeant la cession de leurs Intérêts (les Intérêts de Cession Obligatoire) au Cessionnaire à condition que:

- a) la contrepartie pour les Intérêts de Cession Obligatoire soit la Contrepartie Prescrite;
- b) le transfert des Intérêts de Cession Obligatoire par les Associés Westmont au Cessionnaire ait lieu en même temps que la cession des Intérêts Offerts par les Offrants au Cessionnaire à la date indiquée dans l'Avis de Cession Obligatoire (une telle date ne pouvant être inférieure à cinq (5) Jours Ouvrables après la date de délivrance de l'Avis de Cession Obligatoire aux Associés Westmont); et
- c) les termes du transfert des Intérêts de Cession Obligatoire ne seront pas moins favorables pour les Associés Westmont que les Termes de l'Offre pour les Associés BHP.
- 13.2 Un Avis de Cession Obligatoire sera accompagné de tous les documents requis par les Associés Westmont concernés pour l'exécution et pour donner effet à la cession et au transfert de leurs Intérêts de Cession Obligatoire au Cessionnaire.

Art. 14. Achat/Vente.

- 14.1 En cas de défaillance du Conseil pour trouver un accord ou pour approuver un tiers de bonne foi proposé par un Gérant BHP ou un Gérant Westmont:
 - a) à n'importe quel moment concernant un Refinancement; ou
 - b) à n'importe quel moment après l'expiration de la Période d'Indisponibilité en ce qui concerne les Domaines Réservés,

n'importe quel Associé (le Signifiant), du moment (i) qu'il n'est pas en Faute à ce moment-là et (ii) qu'il n'a pas fait l'objet d'un Cas de Faillite, aura le droit de signifier à un autre (le Signifié) un avis (un Avis d'intention) faisant état d'une déclaration d'invoquer ses droits en vertu de cet Article 14.1 (l'Option d'Achat-Vente). Une fois l'Avis d'intention communiqué, la Valeur Estimée des Filiales sera déterminée de la manière prévue à l'Article 17.1.

- 14.2 Pas plus tard que vingt (20) jours après la détermination de la Valeur Estimée des Filiales, le Signifiant devra soit:
- 14.2.1 signifier un avis écrit supplémentaire (l'Avis d'Evaluation)
- au Signifié, spécifiant:
- a) le montant total (le Montant d'Evaluation) que le Signifiant serait prêt à payer pour les Filiales à compter de la Date de Clôture de l'Achat-Vente en n'assumant aucun apport ou distribution provenant des Filiales entre la date de l'Avis d'Evaluation et la Date de Clôture de l'Achat-Vente, lequel Montant d'Evaluation ne peut pas être inférieur que, mais peut être supérieur à la Valeur Estimée des Filiales (et si des apports ou des distributions surviennent, alors le montant payé à la Date de Clôture de l'Achat-Vente sera ajusté de manière appropriée); et
- b) une estimation des montants qui seraient reçus par le Signifiant et le Signifié, respectivement, en vertu de l'Article 14.3 et prenant en compte le paiement par la Société ou, indirectement, par toute personne désignée, de taxes de transfert applicables, de frais d'estampille, ou de frais similaires générés du fait de la clôture au titre de l'Option Achat-Vente; ou
- 14.2.2 signifier un avis écrit supplémentaire au Signifié spécifiant que le Signifiant retire son Avis d'intention et annule l'exercice de l'Option Achat- Vente. Si dans un délai de vingt (20) jours après que la Valeur Estimée des Filiales ait été déterminée aucun Avis d'Evaluation n'est donné par le Signifiant au Signifié, alors le Signifiant sera considéré comme ayant retiré son Avis d'intention et l'exercice de l'Option Achat-Vente sera traité comme ayant été annulé.
 - 14.3 Après avoir reçu un Avis d'Evaluation, le Signifié choisira soit de:
- 14.3.1 vendre ses Intérêts au Signifiant pour un montant égal au montant que le Signifié aurait eu le droit de percevoir si les Filiales avaient été vendues pour le Montant d'Evaluation à la Date de Clôture de l'Achat-Vente et la Société avait été liquidée et avait distribué les revenus nets de la vente des Filiales et tous les autres actifs aux Associés en vertu de l'Article 27.4 (en n'assumant aucun frais de liquidation ou aucune responsabilité contingente de la Société pour ce faire); ou
- 14.3.2 acheter les Intérêts du Signifiant pour un montant égal au montant que le Signifiant aurait eu le droit de percevoir si les Filiales avaient été vendues pour le Montant d'Evaluation à la Date de Clôture de l'Achat-Vente et la Société avait été liquidée et avait distribué les revenus nets de la vente des Filiales et tous les autres actifs aux Associés en vertu de l'Article 27.4 (en n'assumant aucun frais de liquidation ou aucune responsabilité contingente de la Société pour ce faire).



14.4 Si l'Option Achat-Vente est exercée, alors le Signifié aura soixante (60) jours à compter de l'Avis d'Evaluation pour exercer l'une ou l'autre de ses options listées à l'Article 14.3 en donnant avis écrit de son choix (un Avis de Choix) au Signifiant. Si le Signifié ne signifie pas un Avis de Choix pendant ladite période, alors le Signifié sera considéré comme ayant choisi de vendre ses Intérêts au Signifiant. Dans un délai de trois (3) Jours Ouvrables après avoir fait son choix en vertu de l'Article 14.3 (soit considéré comme tel ou autrement), l'Associé acquéreur (le Cessionnaire) déposera, chez un agent fiduciaire choisi par l'Associé vendeur (le Cédant) et raisonnablement acceptable par le Cessionnaire, des arrhes (le Dépôt) pour un montant égal à dix (10%) pour cent du montant que le Cédant a le droit de percevoir pour ses Intérêts en vertu de l'Article 14.3, lequel versement sera appliqué au prix d'achat lors de la clôture. Ce n'est qu'au moment de la clôture en vertu de l'Article 14.5 que le Cessionnaire peut céder son droit d'acquérir les Intérêts du Cédant à un tiers désigné par le Cessionnaire du moment que le Cessionnaire demeure responsable pour cet achat.

14.5 La clôture d'une acquisition d'Intérêts en vertu de l'Article 14.4 se tiendra au siège social de la Société à une date mutuellement acceptable (la Date de Clôture de l'Achat-Vente) pas plus tard que trente (30) jours après la signification de l'Avis de Choix par le Signifié ou du choix réputé comme tel par le Signifié de vendre ses Intérêts, selon celui qui est applicable. A la clôture de la cession et acquisition de ces Intérêts, il se passera ce qui suit:

14.5.1 le Cédant transfèrera ou cèdera au Cessionnaire ou à la personne désignée par lui tous les Intérêts du Cédant en accord avec les instructions du Cessionnaire, et exécutera et signifiera au Cessionnaire ou à la personne désignée par lui tous les documents qui pourraient raisonnablement être demandées pour effectuer le transfert et/ou la cession et acquisition de ces Intérêts, dans chaque cas libres et dégagés de toute Charge hypothécaire, et le Cédant sera considéré comme ayant garanti sa capacité de ce faire;

14.5.2 le Cédant donnera (si le Cessionnaire le requiert) au Cessionnaire une procuration dûment signée dans la forme et en faveur de la personne que le Cessionnaire aura pu nommer de façon à ce que le Cessionnaire puisse exercer tous les droits de propriété rattachés aux Parts Sociales faisant l'objet du transfert (y compris, sans limitation, les droits de vote qui y sont rattachés) dans l'attente de l'inscription au registre de ces transferts;

14.5.3 le Cessionnaire paiera donc au Cédant le prix d'achat en espèces et paiera pour toutes les taxes de transfert, les frais d'estampille, ou les frais similaires générés du fait de la clôture au titre de l'Option Achat-Vente;

14.5.4 les Associés régleront tous les Prêts Défaillants pour lesquels le Cédant est l'emprunteur ou le créditeur à la date de clôture et tous les montants supplémentaires payés aux Associés BHP en application de l'Article 27 devront être payés par les Associés Westmont (dans la mesure où ils ne sont pas couverts par l'Article 27);

14.5.5 si des frais au titre d'un prêt sont dus ou recouvrables à cause du transfert ou de la cession des Intérêts d'un Associé, alors la Société ou les Filiales paieront ces frais une fois échus;

14.5.6 si le Cessionnaire le demande, le Cédant cherchera à obtenir la démission de tous les Gérants nommés par le Cédant et ses démissions prendront effet sans que la Société soit tenue responsable de compenser la perte d'emploi ou autre.

14.6 si le Cédant manque ou refuse de transférer ou céder un de ses Intérêts en accord avec ses obligations au titre de l'Article 14, le Cessionnaire aura le droit, dès son choix fait, sur notification par écrit au Cédant dans un délai de dix (10) jours après la date de ce manquement, soit:

14.6.1 de recevoir un remboursement du Dépôt, et du Cédant au titre d'indemnité forfaitaire et comme unique solution un montant égal à celui du Dépôt; ou

14.6.2 de poursuivre tous les recours disponibles au titre du Pacte d'Associés ou légalement prévus en justice ou en équité et/ou d'exiger de la Société qu'elle autorise quelqu'un à signer et donner en son nom le(s) actes de transfert(s) et/ou l'(les) acte(s) de cession(s) nécessaire(s), et la Société pourra recevoir l'argent de l'acquisition en fidéicommis pour le compte du Cédant et faire en sorte que le Cessionnaire (ou les personnes désignées par lui), dans le cas de Parts Sociales, soit inscrit comme étant le détenteur de ces Parts Sociales. Le reçu de la Société pour le prix d'acquisition sera libératoire pour le Cessionnaire (lequel ne sera pas obligé d'en constater l'application). La Société versera l'argent de l'acquisition sur un compte bancaire séparé et détiendra le même montant en fidéicommis pour le compte du Cédant.

Si le Cessionnaire manque de notifier son choix de la façon prévue dans cet Article 14.6 le Cessionnaire sera considéré comme ayant choisi la solution prévue à l'Article 14.6.1.

14.7 Si le Cessionnaire manque ou refuse de finaliser l'acquisition des Intérêts du Cédant en accord avec ses obligations au titre de cet Article 14, le Cédant aura le droit dès son choix fait, sur notification par écrit au Cessionnaire dans un délai de trente (30) jours après la date de ce manquement, soit:

14.7.1 de recevoir du Cessionnaire au titre d'indemnité forfaitaire et comme unique solution un montant égal à celui du Dépôt (et d'appliquer le Dépôt au paiement du même); ou

14.7.2 d'obliger le Cessionnaire à vendre ses Intérêts au Cédant à un prix d'acquisition qui est dix (10%) pour cent inférieur au prix que le Cédant aurait perçu si le Cessionnaire avait acheté ses Intérêts à la clôture. Les dispositions de l'Article 14.5 s'appliqueront mutatis mutandis à la clôture d'une acquisition d'Intérêts en vertu de cet Article 14.7.2, avec le délai de trente (30) jours dont il est question plus haut commençant le jour du manquement du Cessionnaire ou de son refus de finaliser l'acquisition des Intérêts du Cédant et les références au Cédant et au Cessionnaire y sont inversées.

Si le Cédant manque de notifier son choix de la façon prévue dans cet Article 14.7 le Cédant sera considéré comme ayant choisi la solution prévue à l'Article 14.7.1.



- 14.8 Il est imposé à n'importe quel Associé de s'assurer (en tant que Cessionnaire ou en tant que Cédant) que l'Autre Associé, au moment du Closing, déclare et garantisse par écrit que:
- 14.8.1 il n'a pas connaissance d'une offre d'achat d'une tierce partie (ou d'une manifestation officielle d'intérêt) sur le ou les actif(s) du Groupe ou sur des participations dans des Filiales qui seraient soumises à une Option d'Achat/Vente (le ou les Actif(s) Sous-Jacent(s)) à un prix plus élevé; et
- 14.8.2 il a communiqué à l'Autre Associé toutes les informations matérielles dont il a connaissance relatives à l'histoire, la propriété, la gestion, l'usage, les opérations et le développement du ou des Actif(s) Sous-Jacent(s) dans la mesure où une telle information peut raisonnablement être considérée comme ayant un impact défavorable sur la valeur du ou des Actif(s) Sous-Jacent(s).

Art. 15. Cessions par défaut.

15.1 Si

- 15.1.1 une Faute de Westmont se produit; ou
- 15.1.2 le Contrat Juridique Hôtelier est résilié conformément à ses dispositions ou le Conseiller cesse d'être «Conseiller» en vertu du Contrat Juridique Hôtelier pour une raison quelconque,

(chacun un Evènement Déclencheur) alors:

- 15.1.3 Les Associés Westmont auront la possibilité de vendre tous leurs Intérêts aux Associés BHP à un prix équivalent à quatre-vingt-cinq pour cent (85%) de la Valeur Estimée de ces Intérêts, et les Associés BHP seront obligés d'acheter ces Intérêts. Les Associés Westmont pourront exercer cette option par signification écrite adressée aux Associés BHP à tout moment avant la fin de la période de soixante (60) jours suivants l'Evénement Déclencheur concerné. Une fois une telle signification exercée, la Valeur Estimée de ces Intérêts sera déterminée en application de l'Article 17.3; et
- 15.1.4 dans le cas d'un Evènement Déclencheur tel que prévu à l'Article 15.1.1, les Associés BHP auront la possibilité d'exiger des Associés Westmont qu'ils vendent tous leurs Intérêts aux Associés BHP à un prix équivalent à (i) dans le cas d'une Faute de Westmont résultant d'une fraude, d'une faute lourde ou d'une faute grave commise par un Associé Westmont hors du cadre du SPA, quatre-vingt-cinq pour cent (85%) de la Valeur Estimée de ces Intérêts ou (ii) dans le cas d'une Faute de Westmont résultant d'une fraude ou d'une faute lourde commise par un Associé Westmont dans le cadre du SPA par laquelle BHP a subi un préjudice qui n'a pas été compensé par un Associé Westmont dans un délai raisonnable après qu'un tel préjudice ait été estimé et une demande effectuée, le montant le plus élevé entre la Valeur Estimée de ces Intérêts et le montant souscrit par l'Associé Westmont pour ces Intérêts, et (iii) dans le cas d'une autre Faute de Westmont, cent pour cent (100%) de la Valeur Estimée de ces Intérêts, et les Associés Westmont seront obligés de vendre ces Intérêts. Les Associés BHP pourront exercer cette option par signification écrite adressée aux Associés Westmont à tout moment avant la fin de la période de soixante (60) jours suivants l'Evènement Déclencheur concerné. Une fois une telle signification exercée, la Valeur Estimée de ces Intérêts sera déterminée en application de l'Article 17.3.
- 15.2 Si une Faute de BHP se produit (un Evènement Déclencheur) alors les Associés Westmont auront la possibilité de vendre tous leurs Intérêts aux Associés BHP à un prix équivalent à cent quinze pour cent (115%) de la Valeur Estimée de ces Intérêts, et les Associés BHP seront obligés d'acheter ces Intérêts. Les Associés Westmont pourront exercer cette option par signification écrite adressée aux Associés BHP à tout moment avant la fin de la période de soixante (60) jours suivants l'Evènement Déclencheur concerné. Une fois une telle signification exercée, la Valeur Estimée de ces Intérêts sera déterminée en application de l'Article 17.3.
- 15.3 La clôture de l'acquisition des Intérêts des Associés Westmont (les Associés Fautifs) en vertu de l'Article 15.1 ou de l'Article 15.2 (selon le cas) se tiendra au siège social de la Société à une date mutuellement acceptable pas plus tard que trente (30) jours après la détermination de la Valeur Estimée. Lors de cette clôture, il se passera ce qui suit:
- 15.3.1 les Associés Fautifs transfèreront ou cèderont aux Autres Associés (les Associés Non-Fautifs) ou au représentant de ceux-ci (et, entre les Associés Non-Fautifs, dans des proportions définies par les Associés Non-Fautifs) tous les Intérêts des Associés Fautifs, et signeront et donneront aux Associés Non-Fautifs ou au représentant de ceux-ci tous les documents qui peuvent être raisonnablement demandés pour effectuer le transfert et/ou la cession et l'acquisition de ces Intérêts, dans chaque cas libres et dégagés de toutes Charges, et les Associés Fautifs seront considérés comme ayant garanti leur capacité de ce faire;
- 15.3.2 les Associés Fautifs donneront (si les Associés Non-Fautifs le demandent) aux Associés Non-Fautifs une procuration dûment signée dans la forme et en faveur de la personne que les Associés Non-Fautifs auront pu nommer de façon à ce que les Associés Non-Fautifs puissent exercer tous les droits de propriété sur toutes les Parts Sociales cédées (y compris, sans limitation, les droits de vote qui leur sont rattachés) dans l'attente de l'inscription au registre de ces cessions;
- 15.3.3 les Associés Non-Fautifs paieront donc aux Associés Fautifs le prix d'acquisition en espèces et paieront pour toutes les taxes de transfert, les frais d'estampille, ou les frais similaires générés du fait de la clôture au titre de l'option;
- 15.3.4 tous les Prêts Défaillants pour lesquels les Associés Fautifs sont les emprunteurs ou les créditeurs à la date de clôture seront considérés comme soldés en totalité;
- 15.3.5 si des frais au titre d'un prêt sont dus ou recouvrables à cause du transfert ou de la cession des Intérêts des Associés Fautifs, alors la Société ou les Filiales paieront ces frais une fois échus; et



- 15.3.6 si les Associés Non-Fautifs le demandent, les Associés Fautifs chercheront à obtenir la démission de tous les Gérants nommés par les Associés Fautifs et ses démissions prendront effet sans que la Société soit tenue responsable de compenser la perte d'emploi ou autre.
- 15.4 Les droits des parties en vertu de cet Article 15 dans le cas d'une Faute de Westmont ou d'une Faute de BHP ne portent pas préjudice aux autres droits et recours que les parties pourraient avoir suite à une Faute de Westmont ou une Faute de BHP (selon le cas).

Art. 16. Option lors de la faillite d'un associé.

- 16.1 Si un Associé (l'Associé en faillite) subit un Cas de Faillite, l'Autre Associé aura l'option (exerçable dans un délai de trente (30) jours de la survenance du Cas de Faillite concerné) de forcer l'Associé en faillite à vendre tous ses Intérêts à l'Autre Associé pour un montant égal à quatre-vingt-quinze pour cent (95%) de la Valeur Estimée de ces Intérêts. L'Autre Associé pourra exercer cette option en en avisant l'Associé en faillite. Une fois que cet avis aura été donné, alors la Valeur Estimée de ces Intérêts sera déterminée de la façon prévue à l'Article 17.3.
- 16.2 La clôture de l'acquisition des Intérêts de l'Associé en faillite, en vertu de l'Article 16.1, se tiendra au siège social de la Société à une date mutuellement acceptable pas plus tard que trente (30) jours après la détermination de la Valeur Estimée. Lors de cette clôture, il se passera ce qui suit:
- 16.2.1 l'Associé en faillite transfèrera ou cèdera à l'Autre Associé ou au représentant de celui-ci tous les Intérêts de l'Associé en faillite en accord avec les instructions de l'Autre Associé, et signera et donnera à l'Autre Associé ou au représentant de celui-ci tous les documents qui peuvent être raisonnablement demandés pour effectuer le transfert et/ ou la cession et l'acquisition de ces Intérêts, dans chaque cas libres et dégagés de toutes Charges, et l'Associé en faillite sera considéré comme ayant garanti sa capacité de ce faire;
- 16.2.2 l'Associé en faillite donnera (si l'Autre Associé le demande) à l'Autre Associé une procuration dûment signée dans la forme et en faveur de la personne que l'Autre Associé aura pu nommer de façon à ce que l'Autre Associé puisse exercer tous les droits de propriété sur toutes les Parts Sociales cédées (y compris, sans limitation, les droits de vote qui leur sont rattachés) dans l'attente de l'inscription au registre de ces cessions;
- 16.2.3 l'Autre Associé paiera donc à l'Associé en faillite le prix d'acquisition en espèces et paiera pour toutes les taxes de transfert, les frais d'estampille, ou les frais similaires générés du fait de la clôture au titre de l'option;
- 16.2.4 tous les Prêts Défaillants pour lesquels l'Associé en faillite est l'emprunteur ou le créditeur à la date de clôture seront considérés comme soldés en totalité;
- 16.2.5 si des frais au titre d'un prêt sont dus ou recouvrables à cause du transfert ou de la cession des Intérêts d'un Associé, alors la Société ou les Filiales paieront ces frais une fois échus; et
- 16.2.6 si l'Autre Associé le demande, l'Associé en faillite cherchera à obtenir la démission de tous les Gérants nommés par l'Associé en faillite et ses démissions prendront effet sans que la Société soit tenue responsable de compenser la perte d'emploi ou autre.

Art. 17. Valeur estimée.

- 17.1 A la suite d'un exercice dans les présents Statuts et/ou du Pacte d'Associés pour lequel la Valeur Estimée des Filiales doit être déterminée, le cas échéant, cette Valeur Estimée sera déterminée comme suit:
- 17.1.1 les Associés essaieront d'abord, pendant une période ne devant pas excéder dix (10) jours, de se mettre d'accord sur cette Valeur Estimée. S'ils y parviennent, le montant sur lequel ils se sont mis d'accord deviendra la Valeur Estimée, et en l'absence d'un tel accord sur la Valeur Estimée, elle sera déterminée de la façon prévue dans cet Article 17.1.
- 17.1.2 si les Associés n'ont pas pu se mettre d'accord sur la Valeur Estimée en vertu de l'Article 17.1.1, alors, dans un délai de dix (10) jours après que la période de dix (10) jours pour se mettre d'accord prévue à l'Article 17.1.1 ait expiré, un Expert Qualifié sera nommé par ou pour le compte du Président du RICS sur demande d'un Associé quel qu'il soit.
- 17.1.3 chaque Associés Westmont et chaque Associés BHP s'assureront que l'Expert Qualifié aura un accès physique à la Propriété et aux livres et registres des Filiales qui font l'objet de l'expertise y compris les états financiers des Filiales des trois (3) dernières années et les états financiers des Filiales pour l'année en cours. Les Associés Westmont et les Associés BHP partageront de façon égale les coûts de l'Expert Qualifié.
- 17.1.4 l'Expert Qualifié évaluera les Filiales et déterminera la valeur marchande juste à compter de la date d'expiration du délai de dix (10) jours prévu à l'Article 17.1.1 (la Date d'évaluation) (se basant sur l'hypothèse, entre autres, que le prix à payer par un acheteur potentiel sera réduit pour refléter un paiement potentiel pour les coûts et dépenses relatifs aux frais d'estampille et aux droits de mutation) et fera un rapport sur ses conclusions quant à l'évaluation dans une forme écrite et dans un délai de trente-cinq (35) jours après la fin de la période de dix (10) jours.
- 17.2 La Valeur Estimée pour les Filiales sera exempte de toutes les dettes vis-à-vis des tiers des Filiales et donc est égale au montant net qu'un acheteur paierait au vendeur des parts sociales relatives aux Filiales avec la présomption qu'un acheteur soit assumerait une telle dette ou bien soit la règlerait.
- 17.3 Dans les Articles 14.1, 15.1 et 16.1, lorsque la Valeur Estimée devant être déterminée est celle des Intérêts d'un Associé:
 - 17.3.1 la Valeur Estimée des Filiales sera d'abord déterminée de la façon prévue dans les Articles 17.1 and 17.2; et



17.3.2 la Valeur Estimée des Intérêts des Associés concernés sera égale au montant qu'un Associé aura eu le droit de percevoir si les Filiales avaient été vendues pour leur Valeur Estimée à la Date d'évaluation et la Société avait été liquidée et avait distribué les revenus nets et tous les autres actifs aux Associés en vertu de l'Article 27.4 (en n'assumant aucun frais de liquidation ou aucune responsabilité contingente de la Société pour ce faire).

La Société ne sera pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite d'un seul Associé ou d'un des Associés.

Art. 18. Administration.

- 18.1 La Société est administrée par au moins trois (3) Gérants qui n'ont pas besoin d'être Associés, comme suit:
- a) jusqu'à deux (2) Gérants BHP nommés en accord avec les Articles 18.2 et 18.4 ci-dessous, dont au moins un (1) sera un Gérant Résident permanent; et
- b) jusqu'à deux (2) Gérants Westmont nommés en accord avec les Articles 18.3 et 18.4 ci-dessous, dont au moins un (1) sera un Gérant Résident permanent.
- 18.2 Sous condition des dispositions du Pacte d'Associés (s'il y en a un), l'Associé BHP seulement aura le droit exerçable par avis écrit à la Société (copié aux Autres Associés) signé par l'Associé BHP ou un fondé de pouvoir dûment autorisé de proposer deux (2) personnes pour être nommées par l'Assemblée Générale en tant que Gérants BHP de temps à autre. Il aura également seul le droit par avis similaire de requérir le retrait d'un Gérant BHP et de proposer de nommer une autre personne pour agir à la place de ce Gérant BHP.
- 18.3 L'Associé Westmont seulement aura le droit exerçable par avis écrit à la Société (copié aux Autres Associés) signé par l'Associé Westmont ou un fondé de pouvoir dûment autorisé de proposer deux (2) personnes pour être nommées par l'Assemblée Générale en tant que Gérants Westmont de temps à autre. Il aura également seul le droit par avis similaire de requérir le retrait d'un Gérant Westmont et de proposer de nommer une autre personne pour agir à la place de ce Gérant Westmont.
- 18.4 En ce qui concerne les Gérants Résidents, les Associés devront en permanence s'assurer qu'un nombre suffisant de Gérants Résidents soit proposé comme Gérants afin que le Conseil ne puisse à aucun moment être constitué d'une majorité de Gérants qui ne soient pas des Gérants Résidents.
- 18.5 Le Conseil doit nommer un Gérant BHP comme Président. Le Président sera le président de chaque Conseil. Dans le cas où le Présent n'est pas présent au Conseil, les autres Gérants présents décideront qui parmi eux présidera la réunion en questionpro tempore.
- 18.6 Le(s) Gérant(s) est (sont) élu(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants en accord avec les Articles 18.1, 18.2, 18.3 et 18.4 ci-dessus, leur rémunération et la durée de leur mandat.
 - 18.7 Les Gérants constitueront le Conseil.
- 18.8 Le Conseil peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique.
- 18.9 Les réunions du Conseil se tiendront à Luxembourg aux moments que le Conseil déterminera mais, à moins qu'un des Gérants BHP n'en ait convenu autrement par écrit, une réunion du Conseil se tiendra au moins une fois par trimestre.
- 18.10 Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, accompagné de l'ordre du jour de la réunion et des documents du Conseil correspondants, sous réserve qu'un Gérant puisse requérir qu'une réunion du Conseil se tienne avec un avis de pas moins de vingt-quatre (24) heures s'il ou si elle considère que les circonstances justifient une période de notification plus courte, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.
- 18.11 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.
- 18.12 A moins que les Statuts ne le prévoient autrement, les exigences de quorum pour les réunions d'un Conseil quel qu'il soit seront de deux (2) Gérants, dont un (1) devra être un Gérant BHP et un (1) devra être un Gérant Westmont, présents au commencement et pendant toute la réunion, pourvu que:
- a) ces réunions n'auront pas le quorum à moins que le nombre de Gérants Résidents présents en personne n'excède le total de tous les autres Gérants présents en personne ou par procuration;
- b) (sous condition de a) ci-dessus) il sera permis à chaque Gérant de nommer un autre Gérant comme son représentant en son absence;
- c) si dans un délai d'une (1) heure après l'heure spécifiée pour la réunion un quorum n'est pas présent la réunion sera (à moins qu'un Gérant BHP et un Gérant Westmont n'en décident autrement) ajournée au deuxième (2 ème) Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même endroit, à moins que la réunion n'ait été convoquée dans un délai de notification court en vertu de l'Article 18.10 auquel cas la réunion sera ajournée au prochain Jour Ouvrable à la même heure et au même endroit; et



- d) (sous condition de a) ci-dessus) le quorum lors de la reprise de la réunion ajournée en vertu de c) ci-dessus sera de un (1) Gérant présent en personne.
- 18.13 A moins que le Pacte d'Associés ne le prévoit autrement, les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés.
 - 18.14 En cas de parité des votes, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.
- 18.15 Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct, (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer et (v) aucun des Gérants présents à la réunion par de tels moyens ne le feront à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.
- 18.16 Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant et à condition que lors de la prochaine réunion tenu physiquement à Luxembourg, le Conseil ratifie, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.
- 18.17 Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion.
 - 18.18 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président.
- 18.19 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.
- 18.20 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.
- 18.21 Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Domaines réserves au conseil.

- 19.1 Nonobstant l'accord des Associés à l'Assemblée Générale en conformité avec la Loi, les points suivants sont soumis à l'accord préalable d'un Gérant BHP et d'un Gérant Westmont au cours d'une réunion du Conseil ou à l'accord écrit préalable de l'Associé nommé de BHP et de l'Associé nommé de Westmont:
- a) nouvelles émissions: l'émission de Parts Sociales, de débentures, d'obligations convertibles, ou d'autres instruments convertibles en Parts Sociales ou débentures, options ou autres titres de dettes ou de capitaux d'un membre du Groupe;
- b) facilités de paiement: emprunts ou autre facilité de paiement conclus par tout membre de Groupe ayant pour résultat une facilité de paiement globale de, ou des emprunts du Groupe excédant un montant de un million d'Euro (EUR 1.000.000,¬) non compris dans le plan d'exploitation annuel;
 - c) plan d'exploitation annuel: toutes les questions opérationnelles non prévues dans le plan d'exploitation annuel;
- d) octroi de prêt: la mise à disposition d'un prêt à une Personne autre qu'une Société du Groupe ou autre dans le cours ordinaire des Affaires;
- e) garanties: lorsque la Société prend une garantie ou d'une assurance, ou devient responsable au titre d'une garantie ou d'une assurance, ou arrangement similaire au titre duquel la Société pourrait tenue responsable concernant une obligation financière d'une personne autre qu'une Société du Groupe ou autrement dans le cours ordinaire des Affaires;
- f) actifs: la vente, le transfert, la location, la cession, la mise à disposition ou l'acquisition d'actifs ou tout contrat pour ce faire lorsque la valeur marchande de ces actifs ou la somme destinée à la vente ou l'acquisition de ces actifs excède un million d'Euro (EUR 1.000.000,-);
- g) changement de nom et marque: tout changement impliquant le nom de la Société ou des marques ou des types de commerce utilisés dans ses Affaires;
- h) dissolution: la nomination d'un administrateur judiciaire, liquidateur ou administrateur de la Société ou toute proposition pour dissoudre la Société ou accommoder les créanciers ou conclure un arrangement avec eux;
 - i) documents constitutionnels: toute modification des Statuts;
- j) variation dans les droits rattachés aux titres: toute variation dans les droits rattachés aux titres ou la rédemption, le rachat ou l'annulation de titres émis;
 - k) changement d'affaires: tout changement substantiel dans les Affaires;
- l) opérations entre apparentés: la conclusion de tout contrat entre les membres du Groupe (d'une part) et tout Associé ou toute Filiale d'un Associé ou n'importe lequel de leurs administrateurs, dirigeants ou employés (d'autre part).



Art. 20. Signatures autorisées.

- 20.1 La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) Gérant BHP et d'un (1) Gérant Westmont.
- 20.2 La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale.

- 21.1 Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.
- 21.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 22. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales.

- 22.1 Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième lundi de mai de chaque année à midi. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.
- 22.2 Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
 - 22.3 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.
- 22.4 Les résolutions des Associés seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).
- 22.5 Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être adoptée(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été passées pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 23. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et vote.

- 23.1 Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou (ii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.
- 23.2 Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation l'Assemblée Générale.
- 23.3 Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.
- 23.4 Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.
- 23.5 Les résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront adoptées par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront adoptées lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- 23.6 Sous conditions de l'Article 19, les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.
- 23.7 Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.
 - 23.8 Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux Assemblées Générales.

Art. 24. Commissaire(s) aux comptes.

- 24.1 Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.
- 24.2 Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.



Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente-etun (31) décembre de chaque année.

Art. 26. Comptes annuels.

26.1 Chaque année, par référence au 31 décembre, les comptes annuels de la Société sont dressés et le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil, devra préparer un état comptable accompagné d'une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

26.2 Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 27. Affectation des bénéfices.

- 27.1 Les bénéfices bruts de la Société déclarés dans les comptes annuels, après déduction des dépenses générales, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société (la Réserve Légale).
- 27.2 Après affectation à la Réserve Légale, les Associés doivent déterminer la façon dont le reste des bénéfices nets annuels sera effectué en affectant toute ou partie de la somme restant à une réserve ou à une provision, en la reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant, avec les bénéfices reportés ou les réserves distribuables, aux Associés, conformément aux dispositions du Pacte d'Associés et aux dispositions ci-dessous.
- 27.3 Sous réserve de l'Article 27.5, du droit luxembourgeois, des engagements contenus dans le Contrat de Banque et en vue de prendre les dispositions appropriées pour le fonds de roulement et pour les dépenses en immobilisations et pour les autres créances du Groupe, la Société devra affecter toutes les recettes disponibles de la Société en vue du retour des fonds des Associés:
 - a) premièrement, en repayant les montants dus en vertu du Prêt avec Participation aux Bénéfices;
 - b) deuxièmement, en repayant les montants dus en vertu de tout autre Prêt d'Associé; et
 - c) ensuite, au moyen d'une distribution versée aux Associés eu égard à leurs Parts Sociales.
- 27.4 Sous réserve des Articles 27.5 à 27.8 (inclusivement), à chaque fois qu'il est procédé à un retour de fonds aux Associés et lors d'une Sortie, un calcul du TRI reçu par toutes les personnes ayant été Associées jusqu'à la date de distribution devra être effectué et cette distribution ou les profits d'une telle Sortie devront être affectés en respect des Intérêts des Associés comme suit:
- 27.4.1 jusqu'à ce que les Associés (collectivement) aient reçu, à tout moment, un TRI de dix pour cent (10%) eu égard à leurs Intérêts, cent pour cent (100%) pour les Associés BHP et les Associés Westmont eu égard à leurs Intérêts, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent;
- 27.4.2 après que les Associés (collectivement) aient reçu un TRI de dix pour cent (10%) eu égard à leurs Intérêts, quatre-vingt pour cent (80%) aux Associés BHP et aux Associés Westmont eu égard à leurs Intérêts, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent et vingt pour cent (20%) pour les Associés Westmont jusqu'à ce que les Associés (collectivement) aient reçu un TRI de vingt pour cent (20%) eu égard à leurs Intérêts; et
- 27.4.3 après que les Associés (collectivement entre eux) aient reçu un TRI de vingt pour cent (20%) eu égard à leurs Intérêts, soixante-dix pour cent (70%) aux Associés BHP et aux Associés Westmont eu égard à leurs Intérêts, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent et trente pour cent (30%) pour les Associés Westmont.
- 27.5 Si, au cours d'une Année Garantie, les Associés BHP recevaient (dans le cadre de l'Article 27.5), eu égard à leurs Intérêts, des distributions provenant du Groupe en application de l'Article 27.4 telles que, au total, ils ne recevraient pas le Rendement Minimal pour la période comprenant cette Année Garantie et toutes les Années Garanties précédentes, les Associés BHP auront le droit de recevoir, eu égard à leurs Intérêts, un montant supplémentaire égal au minimum (i) au montant de cette différence et (ii) au montant qui aurait été disponible (dans le cadre de l'Article 27.5) pour les Associés Westmont eu égard à leurs Intérêts en application des Articles 27.3 et 27.4 et le montant qui aurait été autrement retourné aux Associés Westmont eu égard à leurs Intérêts sera diminué du montant correspondant.
- 27.6 Si, au cours d'une Année Garantie, des fonds supplémentaires sont versés aux Associés BHP conformément à l'Article 27.5, au cours de toute année ultérieure au versement de ces fonds aux Associés BHP, les Associés BHP recevront (dans le cadre de l'Article 27.6) un montant total de fonds du Groupe en sus du Rendement Minimal pour la période comprenant cette Année Garantie et toutes les Années Garanties précédentes, eu égard à leurs Intérêts, autres que ceux résultants de l'application de l'Article 27.5, les Associés Westmont devront recevoir, en relation avec leurs Intérêts, un montant supplémentaire égal au minimum (i) à cet excès et (ii) le montant supplémentaire reçu par les Associés BHP en application des l'Article 27.5 et le montant qui aurait été autrement retourné aux Associés BHP eu égard à leurs Intérêts sera diminué du montant correspondant.
- 27.7 Si, à un moment quelconque après la Date de Closing, intervient un Refinancement, un montant devra être distribué aux Associés Westmont (l'Encouragement au Refinancement) égal au montant qui aurait dû être versé aux Associés Westmont en application de l'Article 27.4 si les Associés avaient, à la date du Refinancement, reçu par voie de distribution un montant égal à la valeur sous-jacente de la Société induit par un tel Refinancement (le Montant de Refinancement). Dans la mesure où la Société n'aurait pas suffisamment de fonds et/ou de réserve pour retourner l'Encouragement au Refinancement aux Associés Westmont (le montant par lequel les fonds et/ou la réserve sont insuf-



fisants étant le Déficit de l'Encouragement au Refinancement) les Associés BHP et les Associés Westmont feront (au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent) un apport en capital à la Société d'un montant égal au Déficit de l'Encouragement au Refinancement et cet apport sera distribué aux Associés Westmont.

27.8 Si un Associé devient un emprunteur dans un ou plusieurs Prêts Défaillants (un Associé Débiteur), alors toutes les distributions qui devraient autrement être versées à cet Associé Débiteur en application de l'Article 27.4 ou en vertu d'un Prêt d'Associé, devront alors être versées à l'Associé qui procèdera le premier au paiement des intérêts accumulés puis au paiement du montant principal, jusqu'à ce que ce(s) Prêt(s) Défaillant(s) (y compris les intérêts courus et impayés) soit (soient) remboursé(s) en totalité. Les montants distribués en application de l'Article 27.8 devront pour l'application des autres dispositions de cet accord être traités comme s'ils étaient distribués à l'Associé Débiteur.

Art. 28. Dissolution.

- 28.1 La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs Associés.
- 28.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'Article 23 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).
- 28.3 Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés en accord avec les règles de distribution édictées à l'Article 27 ci-dessus.
- **Art. 29. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, conformément au Pacte d'Associés ou à tout autre accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer (i) M. Phillip John Williams, né le 22 octobre 1968, avec effet au 19 décembre 2013 et (ii) M. Michal Zuber, né le 10 septembre 1975 à Bratislava, avec effet à la date des présentes.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de M. Michael Kidd en tant que gérant de la Société avec effet au 18 décembre 2013 et de donner quitus au gérant démissionnaire pour l'accomplissement de ses tâches depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

En conséquence des nominations et de la démission qui précèdent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- M. Phillip John Williams, gérant;
- M. Michal Zuber, gérant; et
- M. Emmanuel Réveillaud, gérant.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille sept cents Euros (EUR 2.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: DRAUTH, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60042. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.



Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013849/1921.

(140016263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

HP Jardins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Pour HP JARDINS S.A.

Référence de publication: 2014016522/11.

(140019303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Investment Amber Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 73.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour compte de Investment Amber Holding

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014016560/12.

(140018823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Hexx SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 70.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016516/10.

(140019470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Hexx SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 70.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016517/10.

(140019471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

HP Jardins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 janvier 2014. Pour HP JARDINS S.A.

Référence de publication: 2014016523/11.

(140019304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

HS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016525/10.

(140018959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Longbow (Investment n°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Signature
Un mandataire

On mandatan c

Référence de publication: 2014016592/13.

(140019578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Guadarrama Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.079.

Le Bilan au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016501/10.

(140019315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

GSO MAK Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016499/10.

(140019330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Galinhola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 63, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 110.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Signature.

Référence de publication: 2014016479/10.

(140019588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Garage Weimerskirch et fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 113.447.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/01/2014.

Référence de publication: 2014016474/10.

(140019049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Teroko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.732.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

P. Van Halteren

Gérant

Référence de publication: 2014016915/14.

(140018983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Centre Delphine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 24, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 52.614.

Le bilan de l'exercice 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016292/9.

(140018907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

LGIG 2MKII LP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.907.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122 032,

here represented by Mrs Ghizlane Gryp, legal counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 23 December 2013, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG 2 MKII LP having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 125 907, incorporated by a deed of the undersigned notary on 22 March 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1064 of 5 June 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 05 June 2013, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1889 on 06 August 2013.



The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the Company's share capital by an amount of two million eight hundred and ninety-eight thousand four hundred and twenty-five euro (EUR 2,898,425.-) to bring the share capital of the Company from five million six hundred and fifty-four thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 5,654,775.-), down to two million seven hundred and fifty-six thousand three hundred and fifty euro (EUR 2,756,350.-) by cancellation of one hundred and fifteen thousand nine hundred and thirty-seven (115,937) shares, having each a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) with reimbursement to the sole shareholder.

Second resolution

The sole shareholder decides to repay to the sole shareholder a part of the share premium in an amount of two hundred and fifteen thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 215,875.-).

Third resolution

The sole shareholder resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the implementation of the above taken resolutions.

Fourth resolution

As a consequence of such decrease, the first paragraph article FIVE (5) of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The Company's share capital is set at two million seven hundred and fifty-six thousand three hundred and fifty euro (EUR 2,756,350.-) represented by one hundred and ten thousand two hundred and fifty-four (110,254) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122 032,

ici représentée par Madame Ghizlane Gryp, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2013, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LGIG 2 MKII LP», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125 907, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 22 mars 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1064 du 5 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 05 juin 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1889 du 06 août 2013.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de deux millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 2.898.425,-) (le «Montant Réduit») afin de le porter de son montant actuel de cinq millions six cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 5.654.775,-) à deux millions sept cent cinquante-six mille trois cent cinquante euros (EUR 2.756.350,-), par l'annulation de cent quinze



mille neuf cent trente-sept (115.937) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, par rembour-sement au profit de l'associé unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de rembourser une partie de la prime d'émission à hauteur de deux cent quinze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 215.875,-)

Troisième résolution

L'Associé Unique décide a décidé de conférer tous pouvoirs aux gérants pour exécuter les résolutions ci-dessus.

Quatrième résolution

Suite à la réduction de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme de deux millions sept cent cinquante-six mille trois cent cinquante euros (EUR 2.756.350,-), représentée par cent dix mille deux cent cinquante-quatre (110.254) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GRYP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 janvier 2014. Relation: EAC/2014/125. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014013975/99.

(140015663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Direct Ampoules, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 164.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016384/10.

(140019472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

E.M.E.A. Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016393/10.

(140019468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Finimvest Prima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.538.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 janvier 2014. FIDUCIAIRE FERNAND FABER Signature

Référence de publication: 2014016456/12.

(140019688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Farvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.I.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 76.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016447/10.

(140019853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Dagen Property Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAGEN PROPERTY LIMITED S.à r.l.

P. PARACHE / O. OUDIN

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014016371/12.

(140019445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Hereford Funds Advisory S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.051.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPB Finance S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014016514/11.

(140019560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

G.G.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, La Belle Etoile, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.446.

Les comptes annuels au 31/01/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016470/10.

(140019719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Foodtechs, Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 154.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Signature.

Référence de publication: 2014016466/10.

(140019759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Foodtechs, Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 154.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016465/10.

(140019758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Mare Giallo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.737.

Le bilan rectificatif en remplacement du bilan arrêté au 31/12/2011, déposé le 8 octobre 2013, sous la référence L130171958 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014016642/13.

(140019734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Newbusiness Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEWBUSINESS INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014016689/11.

(140019041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Open V-IT Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.375.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/01/2014.

Référence de publication: 2014016707/10.

(140019124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

OneTree Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Airport Center Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 150.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



P our One Tree Holding S.A. FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014016705/11.

(140019815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

OneTree Financials S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Airport Center Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 150.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour One Tree Financials S.A. FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014016703/11.

(140019778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

OneTree Financials S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Airport Center Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 150.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour One Tree Financials S.A. FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014016704/11.

(140019793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Orion IPDL 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.966.

Rectificatif concernant le bilan 2013 au RCS le 29/01/2014, réf L140018208

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion IPDL 1 S.à r.l. (en liquidation)

Signature

Référence de publication: 2014016709/12.

(140018746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Nymad Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 163.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016699/10.

(140019451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

NYLIM Mezzanine II Parallel Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Signature.

Référence de publication: 2014016698/10.

(140018766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Oxeron Internet Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 113.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016710/10.

(140019378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Irimi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRIMI S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014016563/12.

(140019321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Les Laboratoires homéopathiques du Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 17.214.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016588/10.

(140019234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

LCF Financial Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LCF Financial Participations S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014016604/11.

(140019780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.



Musana Investments Services S.à r.l., S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.376.

Le bilan au 31.12.2012 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016653/11.

(140019583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Riouw S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30/01/2014.

Référence de publication: 2014016785/11.

(140019203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Riouw S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30/01/2014.

Référence de publication: 2014016786/11.

(140019204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Premium House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 71.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016761/10.

(140019546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Pierres de Taille Floresta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3824 Schifflange, 11, Cité um Benn.

R.C.S. Luxembourg B 88.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016754/10.

(140019591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.



Primafood S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 557.760,43.

Siège social: L-4959 Bascharage, 16, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 63.749.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016763/10.

(140018962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Renowa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 166.183.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014016782/11.

(140019841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

PFCE Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 210.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.700.

Les comptes consolidés de CBRE Property Fund Central Europe LP au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014016749/13.

(140019605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Oneweb Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 71.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016718/10.

(140019446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

OKTOPUS Consulting PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Signature.

Référence de publication: 2014016714/10.

(140019452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Rockville Future Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 160.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014016802/11.

(140019200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Somerset Capital Partners Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.423.

Le bilan de la société du 12 septembre 2011 au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Somerset Capital Partners Management S.à r.l.

Référence de publication: 2014016818/13.

(140018851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

La Fournée Luxembourgeoise S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 135, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 126.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016600/10.

(140019596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Eurodyne, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 10.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016431/10.

(140019179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Eocene Group, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 151.369.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Signature.

Référence de publication: 2014016424/10.

(140019727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Fachmaart Robert Steinhäuser, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016434/10.

(140019339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Future Entertainment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 145.414.

Rectificatif aux comptes annuels déposés le 31/12/2013 - Ref L130223796

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/01/2014.

Référence de publication: 2014016445/11.

Signature.

(140019006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Kikinoa Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30/01/2014.

Référence de publication: 2014016574/10.

(140019201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Kikinoa Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30/01/2014.

Référence de publication: 2014016575/10.

(140019202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Karma International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016582/10.

(140019744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck